



**PUBLICATION RELATIVE A
L'ARTICLE 29 DE LA
LOI ENERGIE – CLIMAT**

———— 2024 ————

An aerial photograph of a winding asphalt road through a dense forest. The road curves through the trees, and there are patches of snow on the ground between the trees. The overall scene is lush and green, with some yellow trees scattered throughout.

**Investir pour un futur
décarboné**

Table des matières

Introduction

Notre identité et notre activité

Chiffres clefs 2023

Nos investissements et notre analyse extra financière

Nos fonds classés article 9 (SFDR) et nos fonds en cours de levée

Pages 3-13

I- Intégration des enjeux de durabilité

- 1) Notre vision : accompagner les champions de la croissance écologique
- 2) Notre équipe ESG au service de notre stratégie
- 3) L'ESG dans notre processus d'investissement
- 4) Des méthodologies de mesure d'impact approfondies et innovantes
- 5) Un scoring des risques ESG intégré au processus d'investissement
- 6) Politique de rémunération
- 7) Performance sociale et de Gouvernance de notre portefeuille en 2023

Pages 14-23

II- Initiatives et engagements

- 1) Des engagements ESG croissants depuis 2005
- 2) Engagement auprès de nos participations
- 3) Engagement auprès de nos collaborateurs
- 4) Engagement auprès de notre écosystème
- 5) Engagement pour nos investisseurs
- 6) Engagement pour l'internationalisation et la diversité
- 7) Nos récompenses et labels en 2023
- 8) Notre contribution à la biodiversité

Pages 24-34

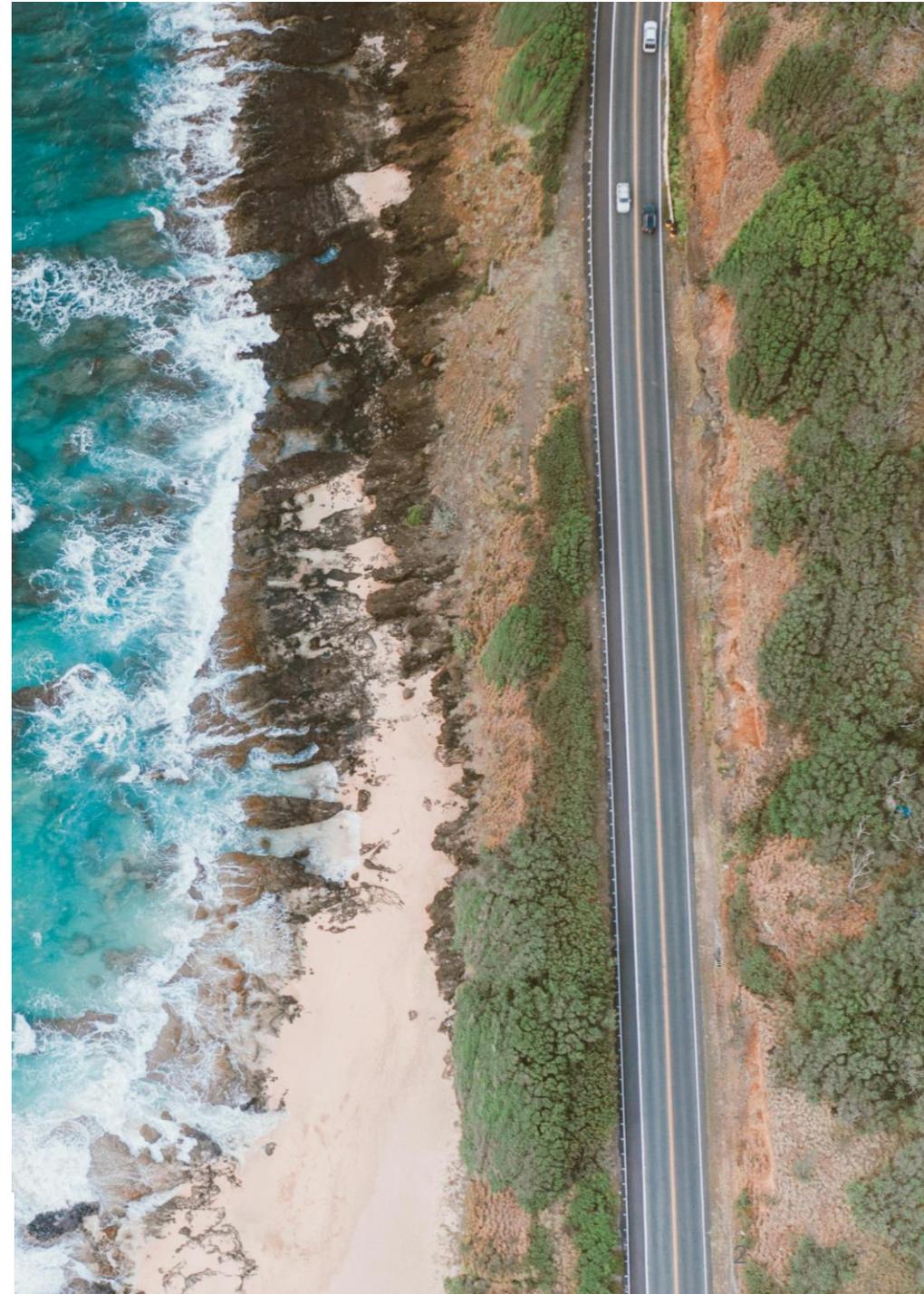
III- Performance extra-financière

- 1) Notre portefeuille : vue globale
- 2) Vitirev Innovation : mesure de la performance extra-financière
- 3) FAIM: mesure de la performance extra-financière
- 4) CIFLO: mesure de la performance extra-financière
- 5) Climate Infrastructure Fund: mesure de la performance extra-financière

Pages 35-72

Annexes

Pages 73-78



Introduction

Introduction :

Conformément à l'article 29 de la loi énergie-climat, qui vise à clarifier et renforcer la transparence extra-financière des acteurs du marché afin de construire une finance durable, l'objet de ce document est de présenter l'inclusion de critères extra-financiers dans la stratégie et la politique d'investissement de Demeter Investment Managers (IM).

Approche générale de l'entité :

Demeter IM est une société de gestion de portefeuille qui investit à différentes étapes de maturité dans des sociétés non cotées (innovation, capital-développement et infrastructures). Demeter investit en actions et obligations convertibles émises par des entreprises non cotées de la transition écologique. Depuis sa création en 2005, Demeter a investi dans 253 sociétés.

Les engagements de nos souscripteurs sont de **plus d'1,3 milliards d'euros**, et l'ensemble de nos fonds sont soumis à une analyse extra-financière renforcée.

99,88% de nos investissements sont constitués de titres non cotés en actions et en obligations convertibles.

0,112% sont constitués de titres cotés en actions.

Le rapport ESG est publié sur le site internet et envoyé annuellement par email aux entreprises de notre portefeuille et à nos souscripteurs.

0% des sociétés des portefeuilles sont actives dans le secteur des combustibles fossiles.

« Accompagner les champions de la croissance écologique »



Notre identité et notre activité

Indicateurs clés

+1,3 Md€
actifs sous gestion

38
collaborateurs

253
Investissements *

4
pays



France
Allemagne
Espagne
Canada

Nos 3 activités

INNOVATION

PRIVATE EQUITY

INFRASTRUCTURES

Demeter investit dans des entreprises à tous les stades de leur développement : start-ups innovantes, PME et ETI en forte croissance et projets d'infrastructures.

Nos secteurs

d'investissements :

ÉNERGIES

RENOUVELABLES

MOBILITÉ

DURABLE

AGRICULTURE

DURABLE & BIODIVERSITÉ

EFFICACITÉ

ÉNERGETIQUE

ÉCONOMIE

CIRCULAIRE

INDUSTRIE

DURABLE

Nos investissements

« *Accompagner les champions de la croissance écologique* »

4

fonds classés Article 9 de la SFDR

31%

des actifs sous gestion investis dans des fonds Article 9 de la SFDR

100%

de nos fonds classés Article 8 ou Article 9 de la SFDR

Chiffres clés - 2023

+1,3Md€

actifs sous gestion
axés sur la transition écologique et
énergétique

30M€

investis
dans 20 nouvelles
entreprises

67M€

réinvestis
dans 36 entreprises du
portefeuille



11,3Mt

d'émissions de CO₂ évitées (1)

*Équivalent aux émissions
annuelles de 5,65 millions de
voitures (2)*

19 GWh

de consommation d'énergie
renouvelable (3)

58M€

de cession dans 9 entreprises du
portefeuille

(1) Calcul réalisé par Carbone 4 sur les entreprises du portefeuille de Paris Fonds Vert

(2) Source E-rse.net : une voiture émet 2 tonnes de CO₂ par an

(3) Données du fonds PFV

Nos investissements font l'objet d'analyses extra-financières



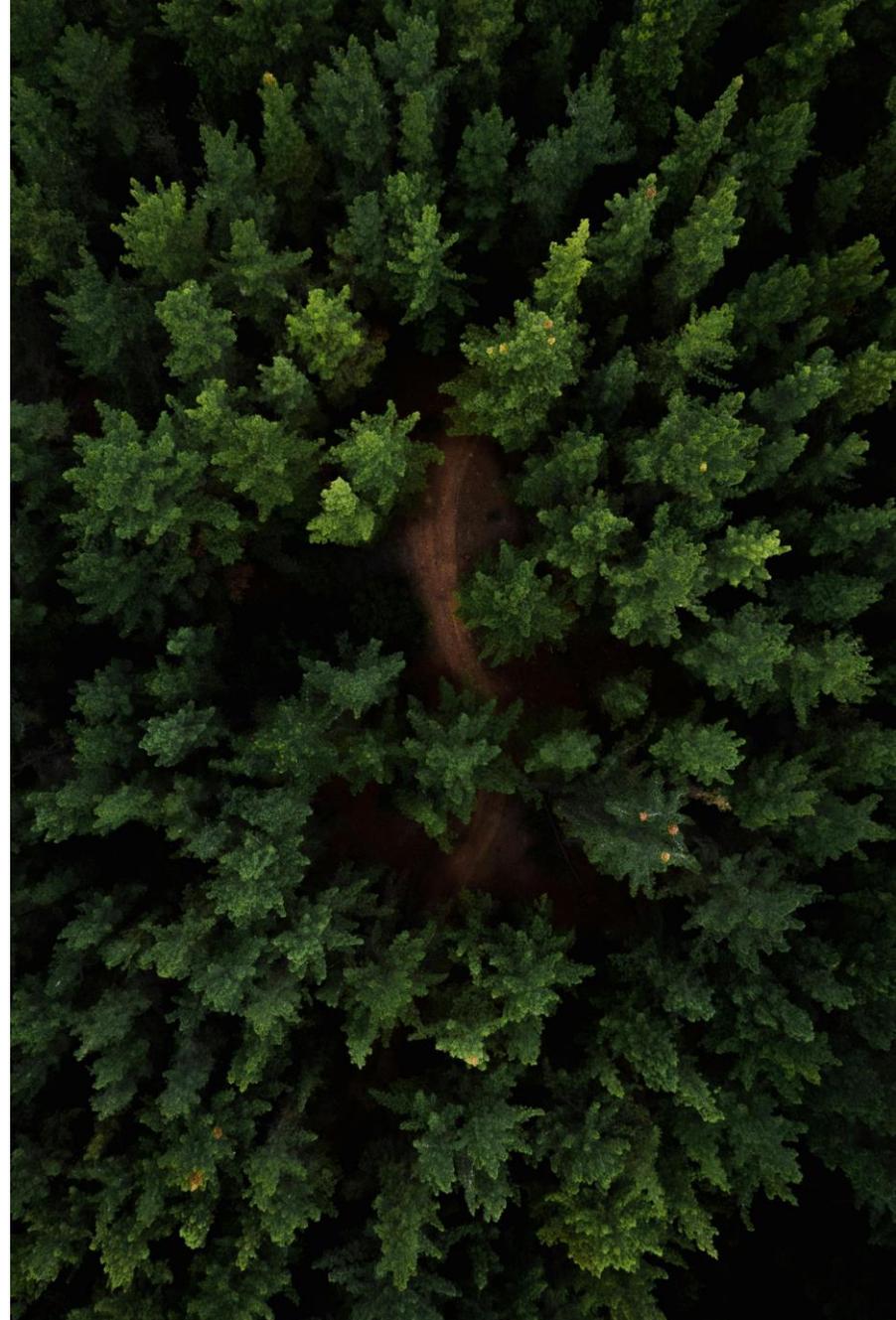
Le règlement européen SFDR permet **plus de transparence** parmi les acteurs de la finance, en établissant des mesures relatives aux publications en matière de durabilité des investissements.

Tous nos fonds en cours de commercialisation depuis 2021 sont classés Article 9 dans la SFDR, ce qui signifie qu'ils ont un objectif d'investissement durable. Cet objectif de durabilité peut être d'ordre environnemental et/ou social.

Les autres fonds des millésimes antérieurs sont classés Article 8 dans la SFDR, ce qui signifie qu'ils promeuvent des caractéristiques environnementales et/ou sociales sans forcément poursuivre un objectif d'investissement durable.

Nos fonds Article 9 dans la SFDR sont au nombre de 4 : **VitiRev Innovation, Fonds d'Amorçage Industriel Métropolitain, Circular Innovation Fund et Climate Infrastructure Fund.**

Deux nouveaux fonds Article 9 sont également en cours de levée : le fonds **Innovation for Adaptation and Mitigation** et le fonds **Sustainable Agriculture Growth Equity.**



FONDS D'AMORCAGE INDUSTRIEL METROPOLITAIN

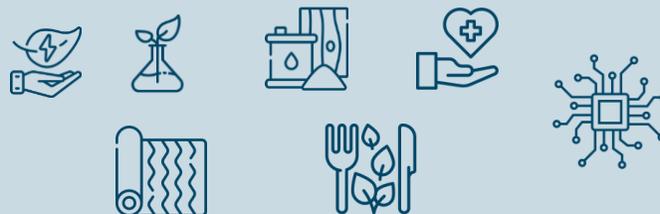
FONDS D'INVESTISSEMENT TERRITORIAL POUR UNE INDUSTRIE DURABLE

Taille et activité du fonds

- Fonds de 70 millions d'euros
- Investissements en amorçage et en capital-risque dans les métropoles de Lyon et de Saint-Étienne

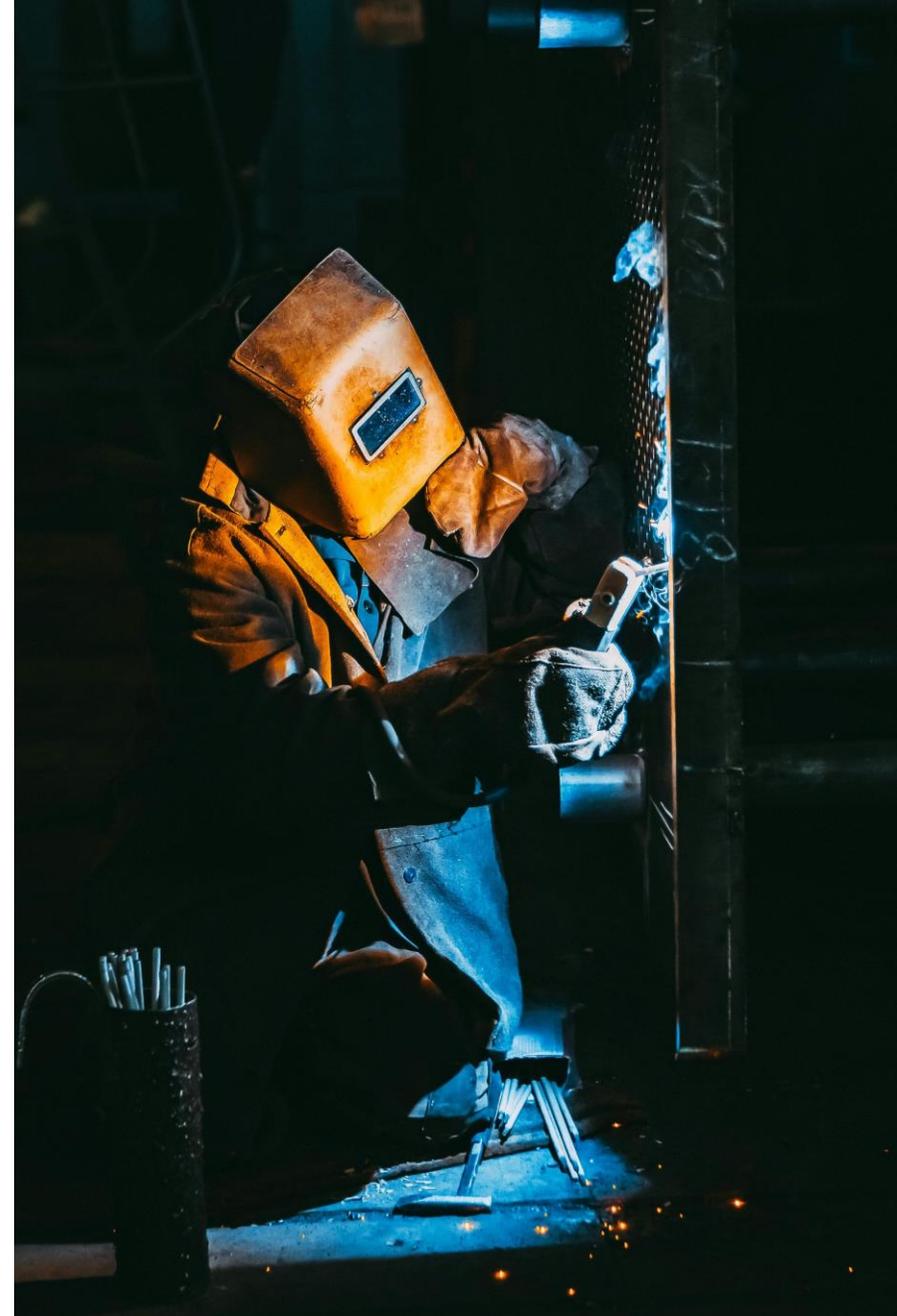
Domaines d'investissements

- Energies propres
- Chimie verte
- Nouveaux matériaux
- Dispositifs médicaux
- Optique et électronique
- Textile
- Alimentation



Missions

- **Accompagner le développement de solutions industrielles vertueuses**, répondant aux défis écologiques, sociaux et d'indépendance du territoire, et, créant des emplois locaux, de qualité et pérennes
- **Contribuer au développement de technologies industrielles innovantes**, telles que la capture et le stockage de dioxyde de carbone, la conception de filtres pour la production de biogaz, la méthanisation, ou encore le recyclage des batteries
- **Favoriser la mutation de l'industrie** afin d'intégrer les enjeux de la transition écologique



VITIREV INNOVATION

INNOVER POUR LA TRANSITION ECOLOGIQUE DE LA VITI/VINICULTURE

Taille et activité du fonds

- Fonds de 70 millions d'euros
- Investissements en amorçage et en capital-risque en France et en Europe

Domaines d'investissements

- Nouveaux matériaux
- Processus éco-efficients
- Innovation en matière de déchets
- Robotique
- Biotech
- Economie circulaire



Missions

- **Prise en compte des enjeux écologiques** tels que l'accélération du changement climatique, la réduction des impacts environnementaux, la substitution d'intrants ainsi que la valorisation des ressources naturelles
- **Développement des technologies numériques et biologiques** tels que des capteurs multiples, de nouveaux outils, l'intelligence artificielle ou encore le progrès des interfaces biotech
- **Apporter des réponse aux nouvelles attentes des viticulteurs et des consommateurs**, telles que la prise de conscience de la nécessité de la viticulture durable, les enjeux pour la santé des consommateurs, les nouvelles habitudes de consommation et les nouvelles alternatives de distribution



CIRCULAR INNOVATION FUND

DÉVELOPPER DES SOLUTIONS CIRCULAIRES INNOVANTES

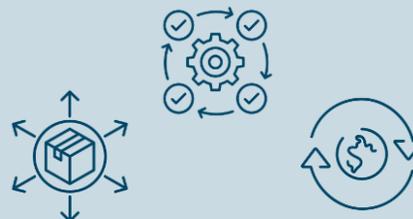
Taille et activité du fonds

- Fonds de 112 millions d'euros
- Fonds conseillé par une Joint-Venture formée par Demeter et Cycle Capital
- Participation de L'Oréal en tant qu'investisseur principal
- Investissements directs et indirects en capital-risque en Amérique du Nord et en Europe



Domaines d'investissements

- Nouveaux matériaux
- Processus éco-efficients
- Innovation en matière de déchets
- Emballages circulaires
- Logistiques
- Economie circulaire
- Recyclage



Missions

- **Favoriser l'émergence d'une économie circulaire à grande échelle** en soutenant les entrepreneurs qui développent des solutions d'économie circulaire innovantes en Europe, en Amérique du Nord et en Asie
- **Contribuer à l'atténuation du changement climatique et à une utilisation circulaire des ressources** grâce à la technologie et à l'innovation

L'ORÉAL

Axens
Powering integrated solutions

M MASONITE.

DE▲**METER**



CLIMATE INFRASTRUCTURE FUND

INFRASTRUCTURES D'EFFICACITE ÉNERGÉTIQUE

Taille et activité du fonds

- Fonds de 250 millions d'euros
- Investissements dans des projets d'infrastructures en Europe et dans des infrastructures d'efficacité énergétique

Domaines d'investissements

- Process industriel
- Ville durable
- Biomasse & biogaz
- Stockage
- Réseaux intelligents
- Hydrogène
- Infrastructures sociales
- Data centers verts
- Géothermie
- Réseaux chaleur & froid
- Autoconsommation
- Solaire & Eolien
- Valorisation des déchets
- Réseaux d'eau



Missions

- **Décarboner l'industrie, le tertiaire et les collectivités** en se focalisant sur les projets d'efficacité énergétique, incluant notamment l'optimisation énergétique des procédés industriels, les réseaux de chaleur et de froid, les bâtiments durables, l'hydrogène vert, les green data centers, ou encore l'autoconsommation
- **Favoriser l'intégration des énergies renouvelables** dans des systèmes innovants d'autoconsommation, de stockage
- Permettre **l'émergence de projets de production de biocarburants de deuxième génération**



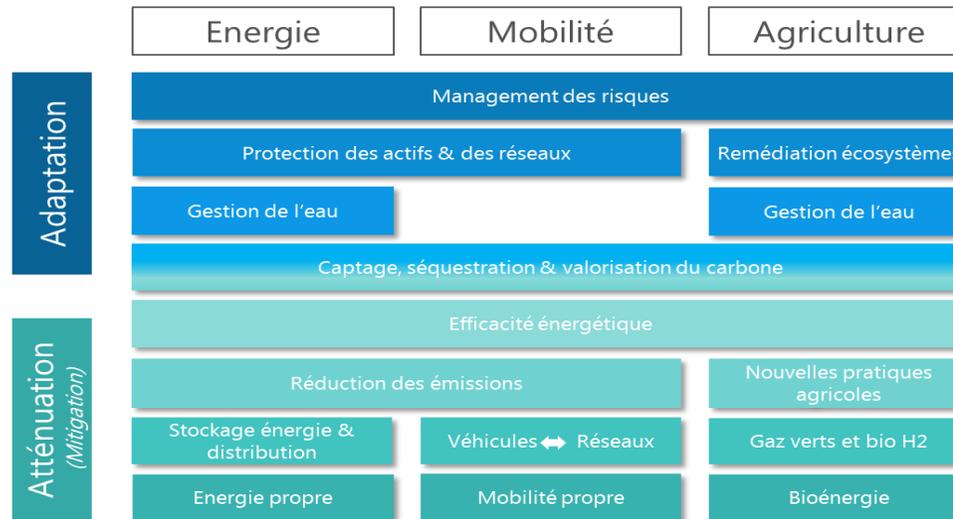
INNOVATION FOR ADAPTATION AND MITIGATION

S'ADAPTER AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET ABAISSER LES EMISSION DE GES

Taille et activité du fonds

- Fonds early stage d'une taille cible de 150 millions d'euros
- Investissements en amorçage, en France et en Europe

Domaines d'investissements



Missions

Le fonds a pour objectif de financer de jeunes entreprises innovantes, à fort contenu technologique, qui développent des innovations pour répondre à deux enjeux clés du changement climatique :

- Financer des solutions pour **adapter** les secteurs économiques de l'énergie, de l'agriculture et de la mobilité aux effets déjà présents du changement climatique
- Financer des solutions pour **abaisser** les émissions de gaz à effet de serre de ces trois secteurs clés.



SUSTAINABILITE AGRICULTURE GROWTH EQUITY

FINANCER LES TECHNOLOGIES DE L'AGRICULTURE DURABLE

Taille et activité du fonds

- Fonds d'une taille cible de 250 millions d'euros
- Investissements dans des PME et ETIs innovantes et de forte croissance du secteur agri-agro, en France et en Europe

Domaines d'investissements

- Machinisme agricole innovant
- Irrigation de précision et gestion de l'eau
- Biosolutions
- Biotechnologies vertes
- Agrivoltaïsme
- Objets connectés et télédétection
- Nouveaux procédés de culture et d'élevage
- Dispositifs de biosécurité
- Digitalisation de l'agriculture
- Valorisation énergétique des déchets



Missions

Déployer des solutions innovantes, durables et compétitives de l'amont à l'aval du secteur agricole en mettant l'accent sur :

- La transition écologique des filières agri-agro
- L'innovation pour assurer une compétitivité et une productivité durable des agriculteurs
- Des solutions innovantes pour encourager une plus juste rémunération des agriculteurs



STRATEGIC BATTERY MATERIAL FUND

CO-CONSTRUIRE LA SOUVERAINETE EUROPEENNE DE LA CHAINE D'APPROVISIONNEMENT DES BATTERIES ELECTRIQUES

Taille et activité du fonds

- Fonds d'une taille cible de 500 millions d'euros
- Investissements dans une chaîne d'approvisionnement durable pour l'industrie européenne des batteries

Domaines d'investissements

- Matières premières
- Matières actives
- Fabrication de cellules
- Blocs et systèmes de batteries
- Application et intégration
- Recyclage / seconde vie
- Objets connectés et télédétection
- Nouveaux procédés de culture et d'élevage
- Dispositifs de biosécurité
- Digitalisation de l'agriculture
- Valorisation énergétique des déchets



Missions

- Investissements dans des projets visant à accroître l'empreinte de la chaîne d'approvisionnement en batteries en Europe :
- Élimination progressive des combustibles fossiles et transition vers l'électrification
 - Renforcer la durabilité et la circularité
 - Renforcer les matières premières nationales
 - Réduire les dépendances
 - Stockage de batteries pour un système énergétique résilient et renouvelable

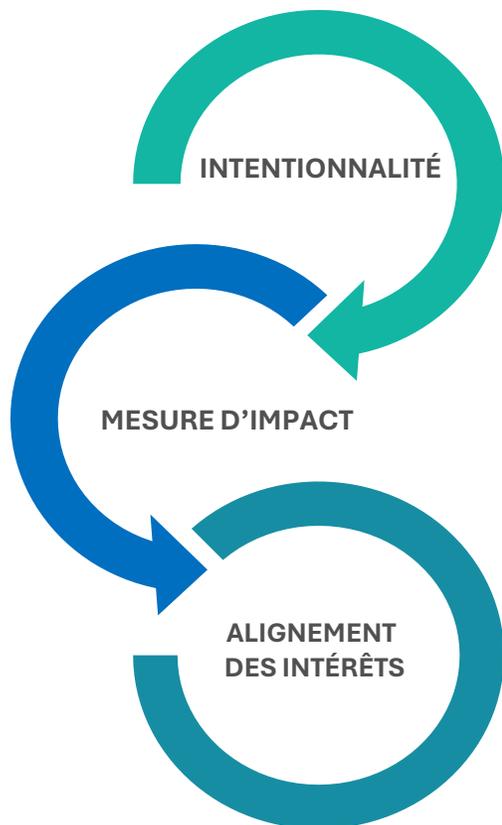


Intégration des enjeux de durabilité

- 1) **Notre vision : accompagner les champions de la croissance écologique**
- 2) **Notre équipe ESG au service de notre stratégie**
- 3) **L'ESG dans notre processus d'investissement**
- 4) **Des méthodologies de mesure d'impact approfondies et innovantes**
 - Exemple : Paris Fonds Vert
 - Exemple : Climate Infrastructure Fund
- 5) **Politique de rémunération**
- 6) **Performance Sociale et de Gouvernance de notre portefeuille en 2023**



Notre vision : accompagner les champions de la croissance écologique



Nous investissons exclusivement dans des entreprises ayant un impact positif sur l'environnement.

Tous nos nouveaux fonds depuis 2021 sont classés Article 9 dans la SFDR. Les fonds précédents sont classés Article 8.

Nous mettons en œuvre des mesures d'impact innovantes et approfondies, adaptées à chacun de nos fonds.

Nous analysons et fixons des objectifs d'amélioration pour les performances environnementales, sociales et de gouvernance des entreprises de notre portefeuille.

Nos engagements et nos actions reflètent notre raison d'être : **accompagner les champions de la croissance écologique.**

Nous alignons les intérêts de toutes nos parties prenantes notamment à travers un adossement de la rémunération variable à la performance ESG.



Notre équipe ESG au service de notre stratégie

Depuis 2019, Demeter a **renforcé et accéléré sa stratégie ESG** avec une équipe qui lui est dédiée, composée d'un Comité ESG et d'ambassadeurs ESG représentant chaque activité.

COMITÉ ESG



Sophie Paturle,
Managing Partner



Kevin Coornaden,
Compliance and
Internal Control
Officer



Assia Gaouar
Partner
Infrastructures



Geoffroy Dubus
Partner Venture
Capital

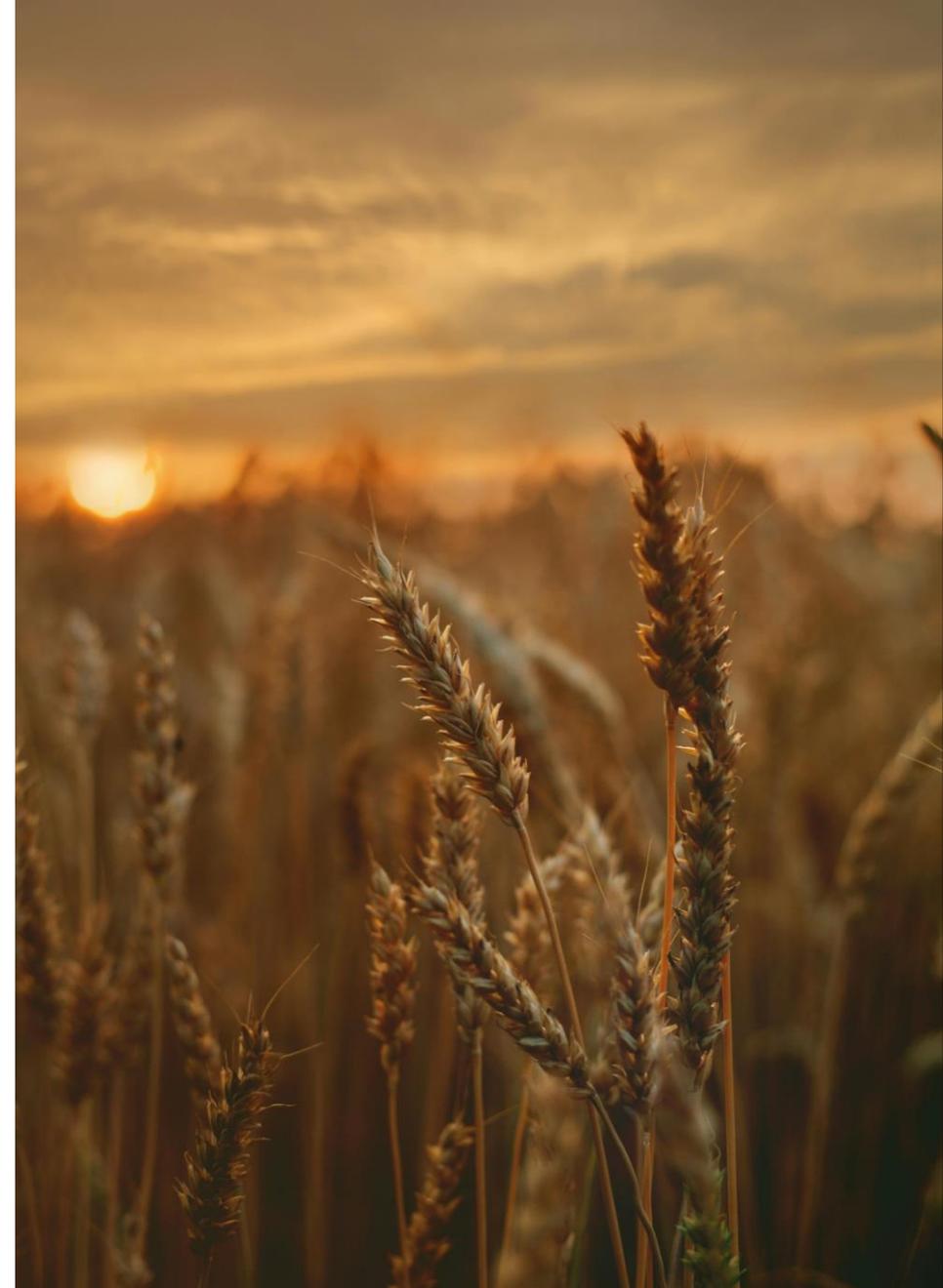


Céline Charvin
Investment
Director

Ce Comité réalise et promeut la feuille de route ESG de Demeter. Nous assurons et analysons **nos participations, nos futures participations et notre activité interne.**

Les ambassadeurs ESG organisent des réunions internes pour mettre en œuvre des initiatives et des mesures visant à renforcer l'engagement des équipes Demeter. Ils ont notamment contribué à la mise en œuvre de diverses mesures visant à :

- Réduire notre empreinte carbone,
- Encourager les entreprises de notre portefeuille à réaliser des audits carbone,
- Assister les entreprises de notre portefeuille dans leur stratégie durable,
- Demander de nouveaux labels responsables,
- Développer une charte interne responsable axée sur des actions en faveur de la mobilité douce et des achats responsables...



L'ESG dans notre processus d'investissement (1/2)



Une mesure d'impact ESG intégrée, robuste et innovante tout au long de notre processus d'investissement.

Demeter a adopté une **politique d'intégration des incidences négatives sur les facteurs de durabilité, et de prise en compte des risques ESG dans son processus d'investissement**. A chaque étape du cycle de vie de nos participations, nous veillons à ce que les critères ESG soient **respectés, mesurés et conformes** aux objectifs ESG que nous fixons. Tout au long de notre investissement, nous aidons les entreprises de notre portefeuille à **progresser dans leur démarche ESG et à la valoriser, en scorant les points de risques et les opportunités de création de valeur** relatifs à l'ESG et nous établissons un plan d'actions ESG dont nous suivons l'avancement en Conseil d'Administration.

A L'INVESTISSEMENT

- **Une approche thématique responsable** : tous nos fonds sont positionnés sur des secteurs ayant un impact positif sur l'environnement
- **Des critères ESG intégrés dans l'analyse des dossiers d'investissement** : une notation ESG est intégrée dans le memorandum d'investissement, et des due diligences approfondies d'impact environnemental et territorial sont réalisées en partenariat avec des cabinets de conseil spécialisés pour nos fonds Article 9 (Carbone 4, Greenflex, PwC, Axa Climate)
- **Un scoring des risques ESG intégré** : un scoring sur les Incidences négatives sur les facteurs de durabilité et sur les risques ESG mesure le degré d'impact ESG
- **Une approche d'exclusion intégrée le cas échéant dans la documentation réglementaire des fonds** : l'industrie de l'armement, du commerce d'armes, du jeu et des paris, du tabac et des boissons alcoolisées, le clonage humain sont exclus

EN PORTEFEUILLE

- **Accompagnement et formation de nos participations** pour améliorer leurs pratiques et politiques ESG
- **Implication du Conseil d'Administration** autour des problématiques et de l'identification des points ESG clés, définition et suivi d'un plan d'action ESG
- **Questionnaire ESG annuel** via notre outil de collecte Plan A, intégrant le Scoring des Incidences Négatives sur les facteurs de durabilité et les risques ESG, pour toutes les entreprises de nos portefeuilles
- **Audit d'impact environnemental** réalisé périodiquement pour tous les fonds Article 9 chaque année (biodiversité, climat, social, etc)

A LA SORTIE

- Evaluation des performances ESG des entreprises dans les documents de cession des entreprises de nos portefeuilles via un Questionnaire ESG de sortie
- Audit d'impact environnemental réalisé par les prestataires ESG pour nos fonds article 9 après cession
- Le carried interest permet d'identifier les forces et faiblesses de nos entreprises sur une quinzaine d'indicateurs

L'ESG dans notre processus d'investissement (2/2)

Le règlement de la SFDR (Sustainable Finance Disclosure Regulation), en vigueur depuis le 10 mars 2021, favorise **une plus grande transparence des produits d'investissement**. Demeter effectue un **scoring des risques ESG** pour chacune des entreprises investies à travers **2 outils** :

1. L'évaluation des impacts négatifs des entreprises en portefeuille sur les facteurs de durabilité (« Principal Adverse Impacts »)

Demeter mesure et suit les impacts négatifs sur les facteurs de durabilité des sociétés de portefeuille ("PAIs"), à savoir **14 indicateurs obligatoires et deux indicateurs optionnels**, et notamment les émissions de gaz à effet de serre (scope 1, 2 et 3), les émissions dans l'eau, les déchets dangereux, les impacts négatifs sur la biodiversité, le taux d'accident, la mixité du conseil d'administration...



2. L'évaluation des risques ESG susceptibles d'avoir un impact sur les entreprises en portefeuille

Demeter mesure et suit les impacts négatifs des risques ESG sur les entreprises en portefeuille et notamment la **vulnérabilité au changement climatique** (vis-à-vis des évolutions réglementaires, risques de marché, événements climatiques extrêmes, au réchauffement planétaire, à la montée du niveau des océans, etc.) ou la **sensibilité de ses activités aux questions de matières premières** (rareté, prix, difficultés d'approvisionnement, etc.).

Cette mesure de risques se fait pré-investissement puis sur une base annuelle en étant intégré dans notre **questionnaire ESG annuel**.

Notre système de notation comporte une échelle de **Niveau 0** (peu ou pas de risque/impact) à **Niveau 2** (risque/impact élevé), qui indique le degré d'exposition de l'entreprise à ces risques ou sa contribution à l'impact négatif.

Si une entreprise obtient 3 scores de 1 ou 1 score de 2 (risque modéré) ou 1 x Niveau 2 (risque/impact élevé), le comité ESG se réunit pour décider de la faisabilité de l'investissement ou des mesures correctives à adopter.

Une feuille de route est élaborée avec le directeur d'investissement et l'équipe dirigeante afin de réduire ces risques. Ces recommandations doivent être mises en œuvre au cours de l'année pour chaque entreprise et permettent ainsi un suivi régulier.

Des méthodologies de mesure d'impact approfondies et innovantes

Pour chacun de nos fonds classés Article 9 dans la SFDR, nous évaluons l'impact ESG de chacune des entreprises pré-investissement, le cas échéant avec le support de cabinets de conseil spécialisés et leaders dans la mesure des impacts environnementaux, tels que **Carbone 4, Axa Climate, GreenFlex et PwC**. Nous avons co-construit avec ces cabinets de conseil une méthodologie de mesure d'impact adaptée à chaque fonds intégrant un objectif d'investissement durable ainsi que des indicateurs qualitatifs et quantitatifs tels que présentés ci-dessous. Ces indicateurs sont mesurés pré-investissement, chaque année puis à la sortie.

Objectif d'investissement durable du fonds

Indicateurs qualitatifs et quantitatifs *



Promouvoir le développement d'une économie circulaire à grande échelle en soutenant les entrepreneurs qui proposent des solutions innovantes en matière d'économie circulaire dans le monde entier. Elle vise également à contribuer à l'atténuation du changement climatique et à l'utilisation circulaire des ressources par le biais de la technologie et de l'innovation à l'échelle mondiale

- Tonnes de CO2 évitées
- Tonnes de déchets recyclés ou réutilisés
- Tonnes de plastique recyclé ou biosourcé
- Tonnes d'emballages recyclés/réutilisés
- Tonnes de produits dérivés du pétrole remplacées par des produits biosourcés vendus
- Nombre d'emplois permanents créés
- % de femmes cadres



Investir dans de jeunes entreprises qui apportent des solutions à la viticulture de demain dans la région Nouvelle-Aquitaine en intégrant les attentes sociétales, le respect de l'environnement et l'adaptation au changement climatique

- Impact de l'innovation sur la réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires
- Impact de l'innovation sur la disponibilité et la viabilité des habitats naturels
- Impact de l'innovation sur la diffusion ou le contrôle des espèces envahissantes
- Impact de l'innovation sur la réduction des déchets et/ou des déchets alimentaires



Investir pour une industrie durable :
4 objectifs de durabilité économique, d'inclusion et de justice sociale 2 objectifs de durabilité environnementale et de santé ;
2 objectifs de bien-être au travail, de gouvernance et de coopération 2 objectifs de l'activité "perception des citoyens et impact positif"

- Impact des entreprises du portefeuille du fonds sur les économies d'énergie ou de déchets et/ou sur la conservation des ressources
- Mesure de l'acceptabilité sociale des activités des entreprises du portefeuille
- Nombre d'emplois directs créés par les entreprises du portefeuille



Investir dans des infrastructures d'efficacité énergétique
Alignement du fonds à la trajectoire de réchauffement climatique limitée à 2°C
Alignement du fonds à la taxonomie Européenne (objectif de 70 %)

- Mesure de l'empreinte Carbone et méthodologie CIARA de Carbone 4
- Eligibilité de chaque investissement à la taxonomie européenne et analyse des DNSH (audit réalisé par Carbone 4)

Des méthodologies de mesure d'impact approfondies et innovantes



Exemple : Paris Fonds Vert

carbone 4

Avec l'appui du cabinet de conseil Carbone 4, Demeter a mis en place une **méthodologie approfondie d'évaluation de l'impact territorial et environnemental pour le fonds de croissance Paris Fonds Vert.**

11,5M (+4,5M vs. 2022)

tonnes de CO2 évitées sur l'ensemble de la chaîne de valeur des entreprises en 2023

57 TWh (+20 TWh vs. 2022)

de consommation d'énergie évitées en 2023

Avant chaque investissement, Carbone 4 réalise une étude d'impact environnementale et territoriale. Il fonde son analyse sur la **mesure des impacts quantitatifs et qualitatifs de chaque entreprise** selon les sept critères mentionnés ci-dessous. Au-delà de cette mesure d'impact, ces diligences permettent d'établir des points de vigilance et des recommandations spécifiques afin d'**identifier des axes d'amélioration et de définir des mesures.**

Chaque année suivante, et lors du désinvestissement, Carbone 4 évalue son impact environnemental et territorial, ce qui lui permet de calculer l'**impact global de Paris Fonds Vert.**



GAIN
CARBONE



GAIN
ENERGIE



ENERGIE
RENOUVELABLE



CIRCULARITE



QUALITE DE
L'AIR



TRANSITION
JUSTE



RESILIENCE



Des méthodologies de mesure d'impact approfondies et innovantes

Exemple : Climate Infrastructure Fund

| | Empreinte carbone | Alignement à la trajectoire 2°C | Alignement à la taxonomie européenne |
|--|----------------------------------|---------------------------------|--------------------------------------|
|  Efficacité énergétique de l'éclairage | 800 tCO ₂ eq par an | Alignée | Atténuation du changement climatique |
|  Datacenter et récupération de chaleur fatale | 1000 tCO ₂ eq par an | Alignée | Atténuation du changement climatique |
|  solutions de récupération de chaleur fatale industrielle | Projet en cours de développement | Alignée | Atténuation du changement climatique |
|  développement d'une unité de production de bioéthanol | Projet en cours de développement | En cours | Atténuation du changement climatique |



Politique de rémunération

Une partie de la rémunération variable de l'équipe d'investissement est liée à la mise en œuvre du dispositif décrit à la page 21. Les critères suivants sont pleinement intégrés dans les décisions d'octroi des rémunérations variables :

- **Pour les équipes d'investissement** : la qualité des audits extra-financiers, la pertinence des scoring des indicateurs mesurés et de l'engagement actionnarial au travers des feuilles de route ESG mises en place au sein des participations.
- **Pour les équipes support** : le contrôle de la pertinence des données ESG, la participation à l'élaboration des reporting périodiques, la mise en œuvre des obligations liées à la finance verte ainsi que l'agrégation de certains PAI au niveau des fonds (empreinte carbone et émissions de GES).

Demeter a mis en place pour l'ensemble de ses nouveaux fonds une **rémunération de la performance (carried interest) liée à l'atteinte des objectifs d'impact**, avec l'objectif d'aligner les intérêts de l'ensemble des parties prenantes (investisseurs, équipes d'investissement, dirigeants).

Pour tous ses fonds classés article 9 dans la SFDR : **VitiRev Innovation, FAIM, Circular Innovation Fund, Climate Infrastructure Fund**, des **indicateurs d'impact spécifiques à chaque fonds sont définis** ainsi qu'un **pourcentage du carried interest lié à ces indicateurs**.



La performance sociale et de gouvernance de notre portefeuille en 2023 ⁽¹⁾

Demeter a accompagné **253 sociétés** depuis sa création en 2005, représentant **un chiffre d'affaires total de 1,6 milliards d'euros (+0,2Mrds€ vs 2022)**

SOCIAL



6334

salariés parmi les entreprises de notre portefeuille **(+934 salariés vs 2022)**

91%

des salariés ont **des contrats permanents ou des contrats d'une durée supérieure à 18 mois**

GOVERNANCE



71%

des comités exécutifs comptent **au moins une femme** parmi leurs membres **(+2pts vs 2022)**

47%

des entreprises ont des **discussions ESG** au niveau du conseil d'administration

CERTIFICATIONS ET LABELS



14

entreprises labellisées **French Tech (FT120, Next40, 2030, Green20)**

12

entreprises ayant reçu le **label B Corp** ou en cours d'obtention

(1) 85 % des entreprises du portefeuille ont répondu à l'enquête ESG



Initiatives et engagements

- 1) Des engagements ESG croissants depuis 2005
- 2) Engagements auprès de nos participations
- 3) Engagement auprès de nos collaborateurs
- 4) Engagement auprès de nos investisseurs
- 5) Engagement auprès de notre écosystème
- 6) Engagement pour l'internationalisation et la diversité
- 7) Nos récompenses et labels en 2023
- 8) Notre contribution à la biodiversité



Des engagements ESG croissants depuis 2005

- Charte France Invest signataire Cofondatrice de l'AFIC avec elles 
- Co-fondateur du Club Cleantech de l'AFIC

2005-2012

 Création de fonds pionniers dans le secteur de l'environnement

 signataire des PRI

 signataire du manifeste pour la décarbonation

 Signataire de l'initiative Carbone 2020

2015-2017

Formation ESG proposée à nos entreprises

 GreenFlex

- A+, la meilleure note possible
- Prix « ESG Best Practices Honours » décerné par SWEN
- Engagement pour un Fonds d'1 md\$ pour les femmes

2018-2020

- Evaluation de l'impact environnemental et territorial
- Evaluation de la contribution aux ODD des NU
- Paris Fonds Vert reçoit le label TEEC

 carbone4

 SUSTAINABLE DEVELOPMENT GOALS

 Label TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET ÉCOLOGIQUE POUR LE CLIMAT

- Prix « Best Practices Honours » décerné par SWEN
- Demeter dans le rapport ESG

 STAFFORD CAPITAL PARTNERS

 PRI

 ESG SWEN

 The Billion Dollar Fund for Women

2021-2023

- Magazine Private Equity – Prix ESG du développement durable
- Contribution au lancement des Dividendes Climat
- Signataire de l'accord sur le financement de la biodiversité 
- Meilleur investisseur en actions durables 
- Membre de la bannière French Impact 2021 

- Dividendes Climat 
- Demeter obtient le label Tibi 2 pour le fonds CIF 
- Nouveaux partenaires ESG

 carbone4  Climate  pwc

 naio Technologies  ALTYN GROUPE

Nos engagements auprès de nos participations

Nous contribuons à **faire progresser nos participations dans leur démarche ESG** tout au long de notre investissement :

- **Nous réalisons des due diligence ESG pré-investissement**, incluant des cabinets de conseil externes spécialisés sur l'impact environnemental pour nos fonds Article 9, nous permettant de partager avec les dirigeants de chaque entreprise les **facteurs de création de valeur ESG et les domaines à risque ESG** à améliorer et à suivre.
- Nous intégrons l'ESG dans notre **Plan 100 jours** juste après l'investissement, en prenant en considération les résultats des due diligences ESG.
- **Le plan d'action élaboré autour des facteurs de création de valeur ESG et des domaines à risque ESG** est suivi au niveau de chaque Conseil d'Administration (au minimum une fois par an).
- Nous **intégrons l'ESG dans nos outils de mesure des impacts négatifs sur les facteurs de durabilité et des risques ESG**, en lien avec la réglementation européenne en vigueur.
- Nous administrons un **questionnaire ESG** pré-investissement, puis **chaque année** et à la sortie.

Club Entrepreneurs Demeter

Demeter réunit **2 fois par an** l'ensemble des dirigeants de ses portefeuilles et ses investisseurs lors du Club Entrepreneur Demeter. Une belle occasion pour tous de développer son réseau et des relations commerciales clés dans le secteur de la transition écologique. Le dernier Club Entrepreneurs Demeter a eu lieu en **février 2023** et incluait une **présentation de l'histoire à succès de Deepki ainsi que des nouvelles entreprises en portefeuille** : Aldes, Nacre, Spie, Recyc'Elit, Doctibike, Minitrucks Robotics, Chouette, Oé, Trapview.



Atelier organisé par Demeter à Bordeaux sur le thème "Biodiversité, quelle place dans les stratégies d'entreprises?"



Board au sein de la société Hynamics

Nos engagements auprès de nos collaborateurs

ENVIRONNEMENT

- **Réalisation d'un bilan carbone** et mise en place de solutions d'optimisation
- Flotte des véhicules professionnels par des **véhicules hybrides ou électriques**
- Achat d'une partie du **matériel informatique en seconde main**
- Organisation d'un séminaire sur la biodiversité

SOCIAL

- **Accord d'intéressement et plan d'épargne entreprise** pour 100% des salariés
- **Couverture santé** responsable renforcée
- **Formation** de 100% des salariés en 2023
- **43% de femmes** au sein de Demeter
- **Atelier** « Femmes, créatrices de valeur et de performance »

GOVERNANCE

- **47% des salariés actionnaires** de Demeter
- **4 membres indépendants** sur 6 membres du Conseil de Surveillance de Demeter
- **Promotion de la mixité** au sein de nos équipes
- **Comité ESG dédié**, composé d'une Managing Partner, de deux Partners et du RCCI



Nos engagements auprès de nos investisseurs (1/2)

Demeter s'engage auprès de l'ensemble de ses investisseurs. Nous garantissons la **conformité réglementaire** de nos fonds, leur **contribution effective à la transition écologique et énergétique** et nous nous assurons de les accompagner au mieux dans la réalisation de leur propre reporting.

Demeter garant de la contribution effective à la transition écologique

- **La quasi-totalité de nos nouveaux fonds en cours de commercialisation à compter de 2021 sont classés Article 9 dans la SFDR.** Ils ont donc un objectif environnemental ou social (tel que décrit page 36).
- **Nous analysons l'impact en utilisant des outils de mesure qualitative et quantitative codéveloppés avec des cabinets de conseil externes** (Axa Climate, Carbone 4, EY, GreenFlex, PwC) experts et leaders dans la mesure des impacts environnementaux.
- Afin de **vérifier et suivre la conformité de nos investissements à la SFDR et la Taxonomie Européenne**, nous avons adopté **deux outils** : l'évaluation des risques ESG & le scoring des incidences négatives sur les facteurs de durabilité (tels que décrits pages 32-33).

Alignement des intérêts : depuis 2021 pour l'ensemble de nos nouveaux fonds, le « carried interest » est indexé sur les objectifs durables

Avec l'objectif d'aligner les intérêts de l'ensemble de nos parties prenantes (investisseurs, équipes d'investissement et dirigeants), nous avons mis en place une rémunération à la performance (carried interest) liée à l'atteinte des objectifs d'impact.

Pour tous les fonds - Climate Infrastructure Fund, VitiRev Innovation, FAIM, Circular Innovation Fund, **des indicateurs d'impact spécifiques à chaque fonds sont définis** ainsi qu'un **pourcentage du carried interest lié à cet objectif (30-50%)**.



Nos engagements auprès de nos investisseurs (2/2)

Contribuer au reporting de nos investisseurs

Nos investisseurs sont de plus en plus **attentifs aux critères extra-financiers** de leurs investissements, et plus particulièrement de leur **impact**.

En 2023, nous avons répondu à **18 questionnaires ESG** parmi lesquels * :

ROBECO
The Investment Engineers

bpifrance

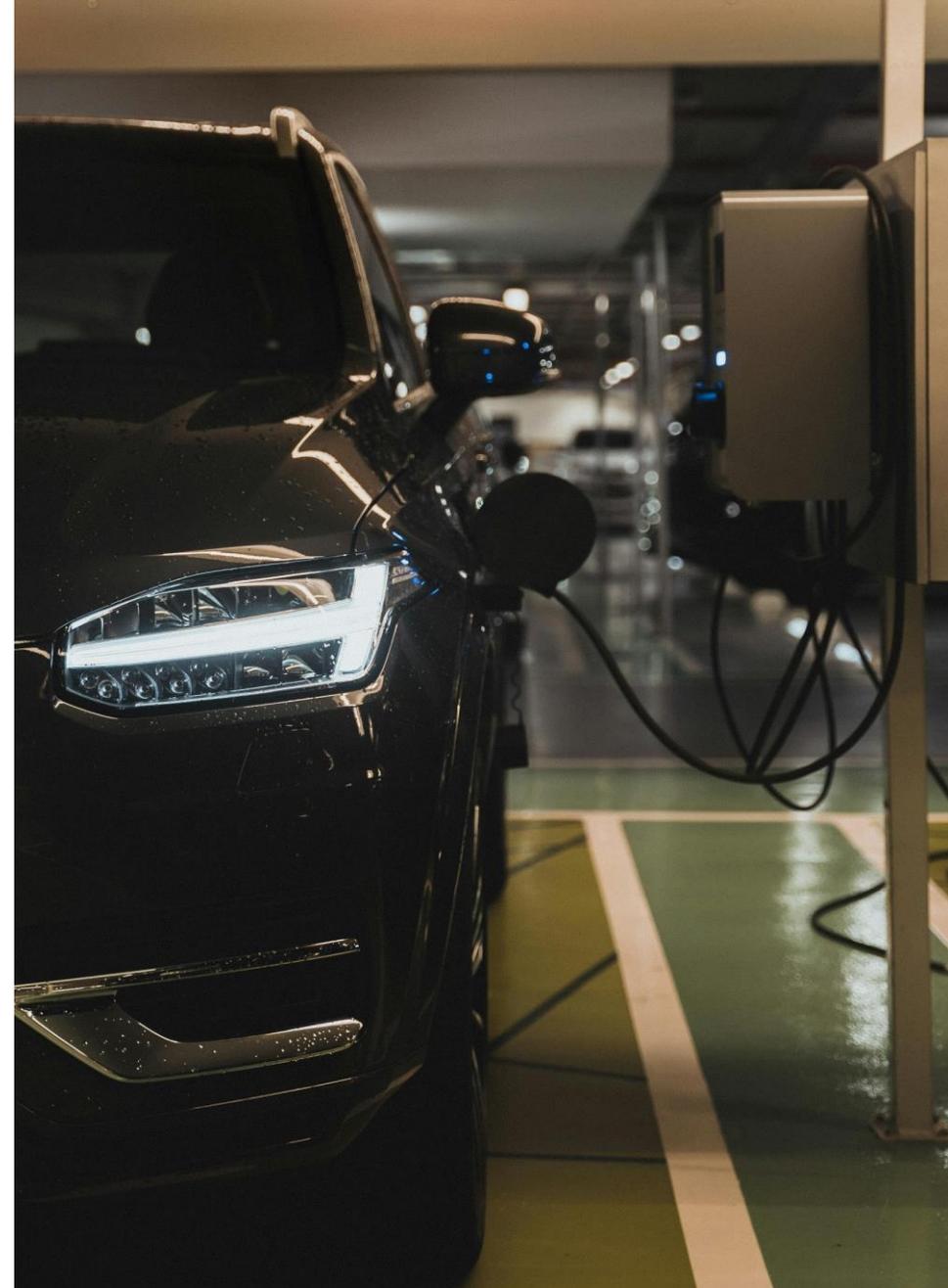
SWEN
Capital Partners

l'Auxiliaire BTP
L'assurance toujours à votre hauteur


AG2R LA MONDIALE


**BNP PARIBAS
CARDIF**

ARDIAN



Nos engagements auprès de notre écosystème (1/2)

Activement impliqué avec France Invest dans la promotion de l'ESG dans le capital investissement, Demeter est également **membre fondateur et signataire d'un large éventail d'initiatives.**



Sophie Paturle a participé à la troisième édition de Time to Change, une belle occasion d'y partager sa vision du rôle majeur de l'innovation pour s'adapter et atténuer le changement climatique ainsi qu'échanger avec les investisseurs sur le fonds infrastructure Tibi 2 "Climate infrastructure fund".



Sophie Paturle, présidente de la Commission Transition Ecologique de France Invest a remis les prix des opérations Cleantech emblématiques à l'occasion d'un événement organisé par E&Y et l'ADEME mettant en avant la décarbonation de l'industrie.

Parrainage d'études, de réseaux et de groupes de réflexion



Demeter fait partie du conseil consultatif de Cleantech Group, dont la mission est d'**accélérer l'innovation en favorisant la mise en réseau** et le partage des connaissances au sein de l'écosystème mondial des technologies propres.



Demeter a rejoint la **Finance pour la Biodiversité**, une marque de son engagement fort en faveur de la préservation de la biodiversité.

Pôles de compétitivité



Demeter est membre de **Capenergies**, un pôle de compétitivité dédié à la production d'énergie décarbonée et à l'efficacité énergétique.



Demeter est membre de **Bioeconomy For Change**, le pôle de compétitivité français de la bioéconomie pour les industries et les agro-ressources.

Des liens étroits avec les principaux centres de recherche



CNRS (Centre National de la Recherche Scientifique)
Eric Marty membre du **Comité de valorisation.**



Demeter travaille en étroite collaboration avec **IFPEN** en encourageant la **recherche académique et industrielle** afin de construire un véritable écosystème de Cleantech. Sophie Paturle est membre du conseil d'administration.



INRAE (Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement).
Demeter est membre actif de l'INRAE en s'impliquant dans différents jurys de sélection de startups.

Nos engagements auprès de notre écosystème (2/2)

Demeter sponsorise ou participe également à de nombreuses études, groupes de réflexion, consortiums et conférences sur des sujets liés à la transition écologique et énergétique.

Sponsoring d'événements et interventions



avril 2023 : **Sophie Paturle** est intervenue lors d'un séminaire « **Investissements durables et à impacts** » organisé par TP ICAP.

L'occasion de partager son expérience et son expertise des fonds dédiés à la transition énergétique et environnementale



mai 2023 : **Eric Marty** représentait Demeter au dîner organisé par le **CNRS** ayant pour objectif de célébrer 18 entreprises à fort potentiel, issues du CNRS figurant dans le classement des « 100 start-ups dans lesquelles investir en 2023 » réalisé par le magazine Challenges.



octobre 2023 : Lancement de la troisième édition de l'**Environmental Start-up Accelerator** de Microsoft avec Demeter comme partenaire pour la deuxième année consécutive.



septembre 2023 : **Olivier Bordelanne** partage son expertise lors de l'**European Venture Fair 2023** à Zurich.



juin 2023 : **Demeter**, partenaire ambassadeur de **Viva Technology**, le plus grand événement européen dédié aux startups et à la technologie.



novembre 2023 : **Demeter** partenaire financier de la journée **je-decarb.e.fr** organisée sous l'égide du Ministère de l'Economie, des Finances et de la Souveraineté Industrielle et numérique

Nos engagements pour l'internationalisation et la diversité



Fanny Rolet, PDG, Directrice R&D

Diplômée de l'université de Montpellier, Fanny Rolet se lance dans l'aventure entrepreneuriale en 2014 en fondant Antoféno!, une entreprise qui développe des solutions pour remplacer les pesticides conventionnels.



Anna Balez, fondatrice et CEO

Ingénieure chimiste de formation, puis spécialisée dans le management environnemental en entreprise, Anna Balez a créé en 2019 Lizee, une plateforme logicielle permettant aux marques de proposer une offre d'économie circulaire pour leurs produits.



Anne-Sophie Caistiker, fondatrice et CEO

En 2014 à la sortie de l'EM Lyon, Anne-Sophie Caistiker crée Doctibike, une start-up permettant la réparation et le reconditionnement des batteries des vélos, trottinettes...



Cécile Couché, présidente et fondatrice

A la suite d'un master en politique environnementale et développement durable, c'est à Nantes que Cécile Couché développe Bout à Bout en 2016, un projet portant sur le réemploi des bouteilles en verre dans le Grand Ouest de la France.

29% de profils internationaux au sein de Demeter

33% De femme au sein du directoire de Demeter

50% de femmes ont intégré nos équipes en 2023

La moyenne nationale du nombre de femmes dans les équipes d'investissement est de 28%. (1)

Au-delà de nos investissements, nous nous efforçons d'appliquer des **mesures en faveur de la diversité**. Soulignant clairement notre engagement à agir dans ce domaine, nous sommes signataires de **deux chartes** :



Une charte destinée à promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes parmi les acteurs français du capital investissement et les entreprises dans lesquelles ils investissent.



Une charte destinée à réduire les inégalités de financement entre les femmes et les hommes entrepreneurs.

Demeter est également **partenaire** du fonds "**Beyond the Billion**".



Le fonds Beyond the Billion est **le premier et le plus grand consortium mondial de fonds de capital-risque qui s'est engagé à investir et à déployer plus d'un milliard de dollars dans des entreprises fondées par des femmes**.



Entrepreneurs du Monde **crée et incube des organisations locales jusqu'à leur autonomie** en s'appuyant sur les métiers clefs du développement comme la microfinance sociale ou encore l'agro-entrepreneuriat.

(1) Source : baromètre annuel sur la parité (FrancelInvest et Deloitte)

Nos récompenses et labels en 2023

Les récompenses et labels obtenues par nos sociétés en 2023



Qarnot, lauréat 2023 du programme French Tech 2030. Lancé en partenariat avec le Secrétariat général pour l'investissement et Bpifrance, le programme French Tech 2030 accompagne pendant deux ans les acteurs émergents qui répondent à de grands enjeux de société, selon les priorités stratégiques du plan France 2030.



Le 15 décembre 2023, Demeter a reçu la meilleure note, **cinq étoiles**, pour la quatrième année consécutive, en reconnaissance de sa **stratégie globale d'investissement responsable et de son engagement**.

En 2014, le gouvernement français a lancé l'initiative French Tech pour mettre en valeur les ressources entrepreneuriales de la France. Aujourd'hui, cet écosystème unique comprend toute une communauté de start-ups, d'investisseurs et de décideurs. Pour mettre en lumière et promouvoir la diversité des solutions et des technologies qui existent au sein de la French Tech, de nombreux réseaux ont été créés, tels que French Tech 120, Next40 et, plus récemment, le classement Green20.

Demeter est fier de compter dans son portefeuille **14 entreprises** (contre 9 l'année dernière) qui figurent dans ces classements French Tech, dont **9 dans ces classements labellisés par la French Tech**.

Initiatives de la French Tech



Notre contribution à la biodiversité

Investissements dans des entreprises contribuant à la préservation de la biodiversité *



Solution de gestion de précision des vignobles



Service de reboisement et surveillance de l'écosystème



Traitement des eaux afin qu'elles soient réutilisées



Surveillance et prévention des organismes nuisibles

Accent mis sur la préservation de la biodiversité dans nos projets d'infrastructure



Le dernier fonds Climate Infrastructure Fund, a un engagement élevé d'alignement à la **taxonomie européenne** et n'a aucun impact négatif sur la biodiversité.



Nous bénéficions d'une **analyse rigoureuse** de la part de Carbone 4 et Axa Climate.



Mesure d'impact axée sur la biodiversité pour le fonds d'innovation VitiRev

VitiRev Innovation investit dans des innovations pour une viticulture et une vinification durable. La préservation de la biodiversité est cruciale pour ce secteur.

VitiRev Innovation a conçu une **analyse couvrant l'ensemble du cycle de vie de l'investissement, basée sur des audits de l'impact environnemental et territorial de l'activité de ces entreprises, à partir de critères financiers et extra-financiers**. Cette analyse est réalisée avec le support du cabinet de conseil **GreenFlex**.

Les indicateurs mesurés portent notamment sur la baisse d'utilisation d'intrants tels que les produits phytosanitaires et les engrais azotés qui appauvrissent les sols et vont à l'encontre de la préservation de la biodiversité.



Soutien de fondations et de programmes engagés pour la protection de la biodiversité





Performances extra-financières

- 1) **Notre portefeuille : vue globale**
- 2) **Vitirev Innovation : mesure de la performance extra-financière**
- 3) **FAIM : mesure de la performance extra-financière**
- 4) **CIFLO : mesure de la performance extra-financière**
- 1) **Climate Infrastructure Fund : mesure de la performance extra-financière**



Notre portefeuille : vue globale

100% de nos fonds avant 2021 sont classés « Article 8 » de la SFDR

L'Article 8 s'applique "lorsqu'un produit financier promeut, entre autres caractéristiques, des caractéristiques environnementales ou sociales, ou une combinaison de ces caractéristiques, à condition que les entreprises dans lesquelles les investissements sont réalisés suivent des pratiques de bonne gouvernance".

100% de nos nouveaux fonds depuis la promulgation du règlement (2021) sont classés « Article 9 »

L'article 9 s'applique lorsqu'un produit financier a pour objectif l'investissement durable.

Pour tous nos fonds, nous mesurons les indicateurs relatifs à la SFDR, appelés **Principales Incidences Négatives**, qui permettent d'évaluer l'impact des investissements sur les facteurs de durabilité. Ces Principales Incidences Négatives rassemblent **14 indicateurs obligatoires (9 environnementaux et 5 sociaux) et 2 indicateurs optionnels (1 environnemental et 1 social)**.

| | | |
|--|--|--|
| <p>Demeter4</p> <p>Taille du fonds : 58M€</p> <p>Infrastructures ENR et efficacité énergétique</p> <p>Investissement résiduel : Actions : 3,2M€ (15%) OC : 18,7M€ (85%)</p> <p>2015</p> | <p>FMET</p> <p>Taille du fonds : 200M€</p> <p>Infrastructures Mobilité durable</p> <p>Investissement résiduel : Actions : 65,6M€ (54%) OC : 81,9 M€ (56%)</p> <p>2016</p> | <p>Climate Infrastructure Fund</p> <p>Taille du fonds : 250M€</p> <p>Infrastructures Efficacité énergétique</p> <p>Investissement résiduel : Actions : 27,2M€ (60%) OC : 17,9M€ (40%)</p> <p>2021</p> |
| <p>Airfi</p> <p>Taille du fonds : 14M€</p> <p>PME en croissance Développement durable</p> <p>Investissement résiduel : Actions : 3,1 M€ (100%)</p> <p>2005</p> | <p>Demeter1</p> <p>Taille du fonds : 105M€</p> <p>PME en croissance Développement durable</p> <p>Investissement résiduel : Actions : 0 M€ (100%)</p> <p>2005</p> | <p>Demeter2</p> <p>Taille du fonds : 203M€</p> <p>PME en croissance Développement durable</p> <p>Investissement résiduel : Actions : 18,01M€ (76%) OC : 5,69M€ (24%)</p> <p>2008</p> |

Notre portefeuille : vue globale (2/2)

 Fonds Article 8
 Fonds Article 9

Capital-croissance

| FLM | FEM | Paris Fonds Vert |
|---|---|--|
| Taille du fonds : 18M€ | Taille du fonds : 22M€ | Taille du fonds : 159M€ |
| PME en croissance Nouveaux Matériaux | PME en croissance Nouveaux Matériaux | PME en croissance Nouveaux Matériaux |
| Investissement résiduel : Actions : 0 € (100%) | Investissement résiduel : Actions : 12,38M€ (76%) OC : 3,84M€ (24%) | Investissement résiduel : Actions : 84,19M€ (66%) OC : 44,07M€ (34%) |
| 2012 | 2015 | 2018 |

Capital-innovation

| Emertec 4 | Demeter 3 | Emertec 5 |
|---|--|---|
| Taille du fonds : 45M€ | Taille du fonds : 45M€ | Taille du fonds : 51M€ |
| Start-up Cleantech | Start-up Cleantech | Start-up Cleantech |
| Investissement résiduel : Non disponible | Investissement résiduel : Actions : 22,65 M€ (95%) OC : 1,95 M€ (8%) | Investissement résiduel : Actions : 37,11M€ (100%) |
| 2008 | 2012 | 2013 |

Capital-innovation

| Demeter6 | Agrinnovation | VitiRev Innovation | FAIM Lyon Saint-Etienne | Circular Innovation Fund |
|---|--|---|---|--|
| Taille du fonds : 46M€ | Taille du fonds : 59M€ | Taille du fonds : 70M€ | Taille du fonds : 70M€ | Taille du fonds : 112M€ |
| Start-up Smart City | Start-up AgTech - FoodTech | Start-up Viticulture durable | Start-up Industrie durable | Scale-up Economie Circulaire |
| Investissement résiduel : Actions : 43,59M€ (94%) OC : 2,9M€ (6%) | Investissement résiduel : Actions : 31,13M€ (76%) OC : 9,7M€ (24%) | Investissement résiduel : Actions : 28,9M€ | Investissement résiduel : Actions : 8,89M€ (93%) OC : 0,69M€ (7%) | Investissement résiduel : Actions : 25,69M€ (96%) OC : 1,06M€ (4%) |
| 2017 | 2018 | 2021 | 2022 | 2022 |

Vitirev Innovation : mesure de la performance extra-financière

Les indicateurs extra-financiers du fonds

11 indicateurs extra-financiers qui permettent de:

- Rendre compte de l'impact de chaque entreprise accompagnée
- Rendre compte de l'impact agrégé du fonds VitiRev Innovation

Méthodologie ESG

ETUDE DETAILEE : grille d'analyse pré-investissement

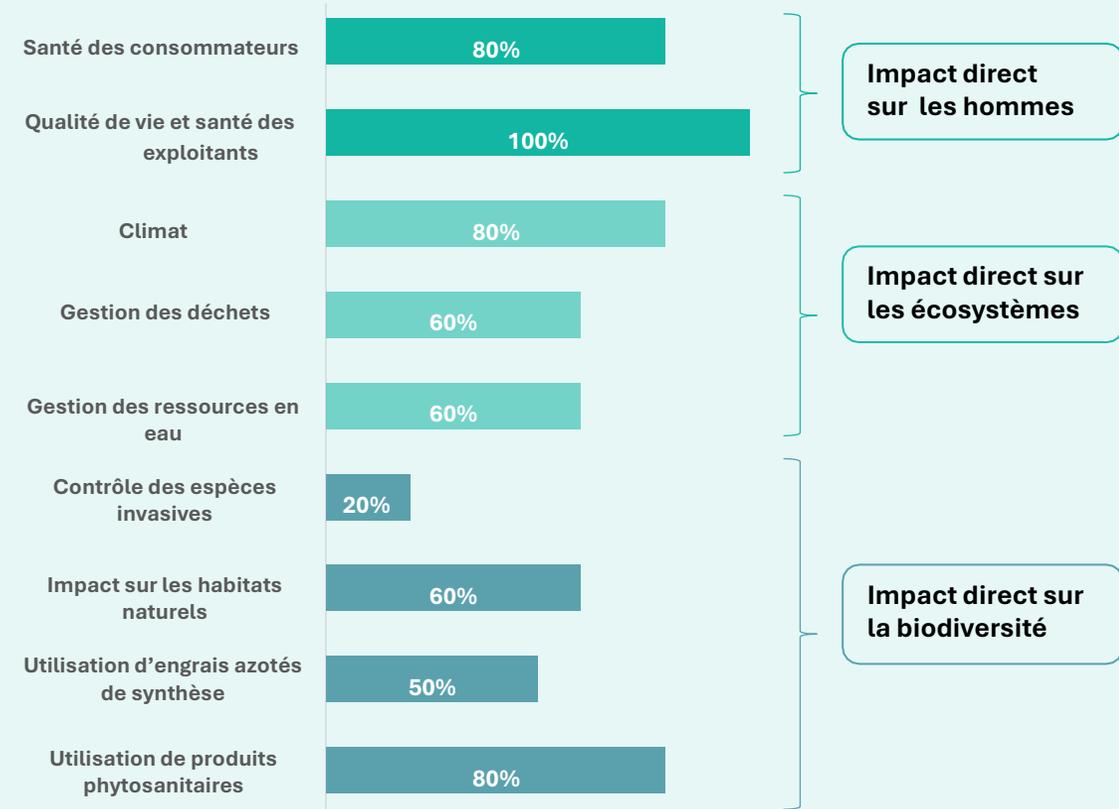
INVESTISSEMENT : évaluation de l'impact de l'entreprise financée

REVUE ANUELLE : reporting annuel ESG et impact

DESINVESTISSEMENT: mesure de l'impact cumulé de l'investissement



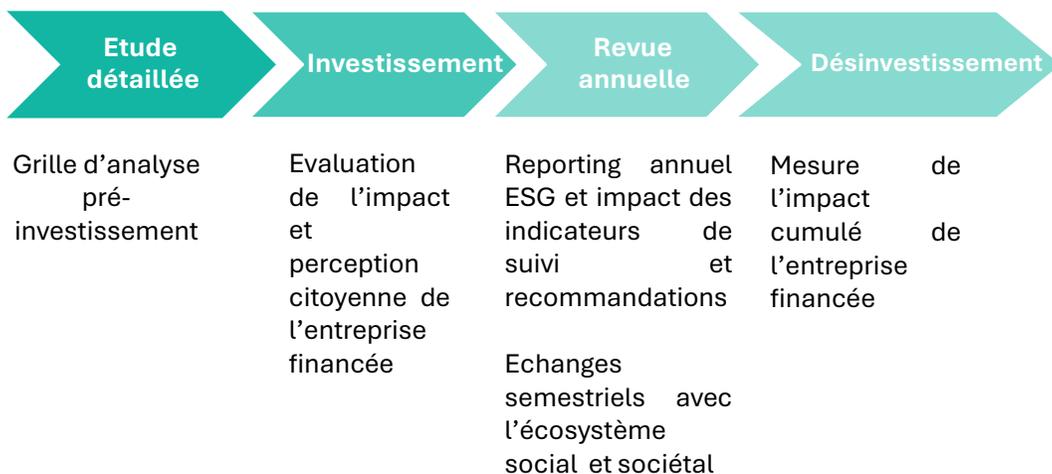
Part des sociétés du portefeuille ayant un impact positif par indicateur mesuré



I. Les indicateurs extra-financiers du fonds

- **10** objectifs d'impact déclinés en de nombreux indicateurs dont :
 - **6** indicateurs d'impact sociaux, sociétaux et de gouvernance
 - **6** indicateurs d'impact environnement et santé

II. Méthodologie ESG



En fonction de l'atteinte des objectifs d'impact du fonds, une note est attribuée à l'entreprise et cette note conditionne l'indexation du Carried Interest.

Les 10 objectifs d'impact du fonds

| | |
|---|---|
| Soutenabilité économique, inclusion et justice social | 1. % de sociétés du portefeuille qui auront créé et pérennisé une activité industrielle a minima égale au périmètre initial sur le territoire pendant la durée de l'investissement |
| | 2. Nombre d'emplois directs créés |
| | 3. % de sociétés du portefeuille en démarche de progrès sur l'emploi des personnes éloignées de l'emploi |
| | 4. % de contrats d'alternance ou d'apprentissage par rapport à l'effectif |
| Viabilité environnementale et santé (cf focus page 40) | 5. Impact des sociétés du portefeuille du fonds sur le réchauffement climatique : tonnes d'équivalent CO ² évitées (soit sur leur activité, vis-à-vis d'un scénario de référence, soit en net sur leur périmètre (réductions - émissions)) |
| | 6. Impact des sociétés du portefeuille du fonds sur les économies d'énergie ou de déchets, et/ou la préservation des ressources (eau, air et sols), et/ou l'amélioration du bien-être (santé) |
| Bien-être au travail, gouvernance et coopérations (Métropole) | 7. % de sociétés du portefeuille en démarche de progrès sur le % de femmes au sein de la gouvernance |
| | 8. % de sociétés du portefeuille pratiquant l'actionariat salarié et le partage de valeur |
| Perception citoyenne et activité à impact positif (cf focus page 40) | 9. % de sociétés du portefeuille étant compréhensibles par le plus grand nombre de citoyens (plus de 80% des personnes) |
| | 10. % de sociétés du portefeuille ayant une activité perçue comme positive par la majorité des citoyens (plus de 66% des personnes) |

CIFLO : mesure de la performance extra-financière

Des indicateurs clés du portefeuille au niveau de l'entreprise...



Audit par un tiers

- 2 indicateurs clés extra-financiers permettant de calculer une partie de la commission de performances (*carried interest*) sont sélectionnés au moment de l'investissement initial

- Définition des objectifs

Suivi par le partenaire ESG (PwC)

3 ans après l'entrée en portefeuille, le partenaire ESG évalue les progrès réalisés par l'entreprise cible et la progression vers l'objectif fixé lors de l'investissement initial

Nouvel examen du partenaire ESG

Le partenaire ESG vérifie l'atteinte des indicateurs clés

...A l'impact calculé au niveau du fonds

L'évaluation des critères extra-financiers fixés au niveau de chaque participation permet de mesurer l'impact global du fonds sur les facteurs ESG

L'atteinte des objectifs extra-financiers pour chacune des sociétés du portefeuille du fonds conditionne le versement du *carried interest*

Ainsi lorsqu'une participation n'atteint pas ses objectifs extra-financiers, le *carried interest* est minoré. Au contraire, lorsque celle-ci atteint les objectifs extra-financiers, la totalité du *carried interest* peut être perçue

Climate Infrastructure fund : mesure de la performance extra-financière

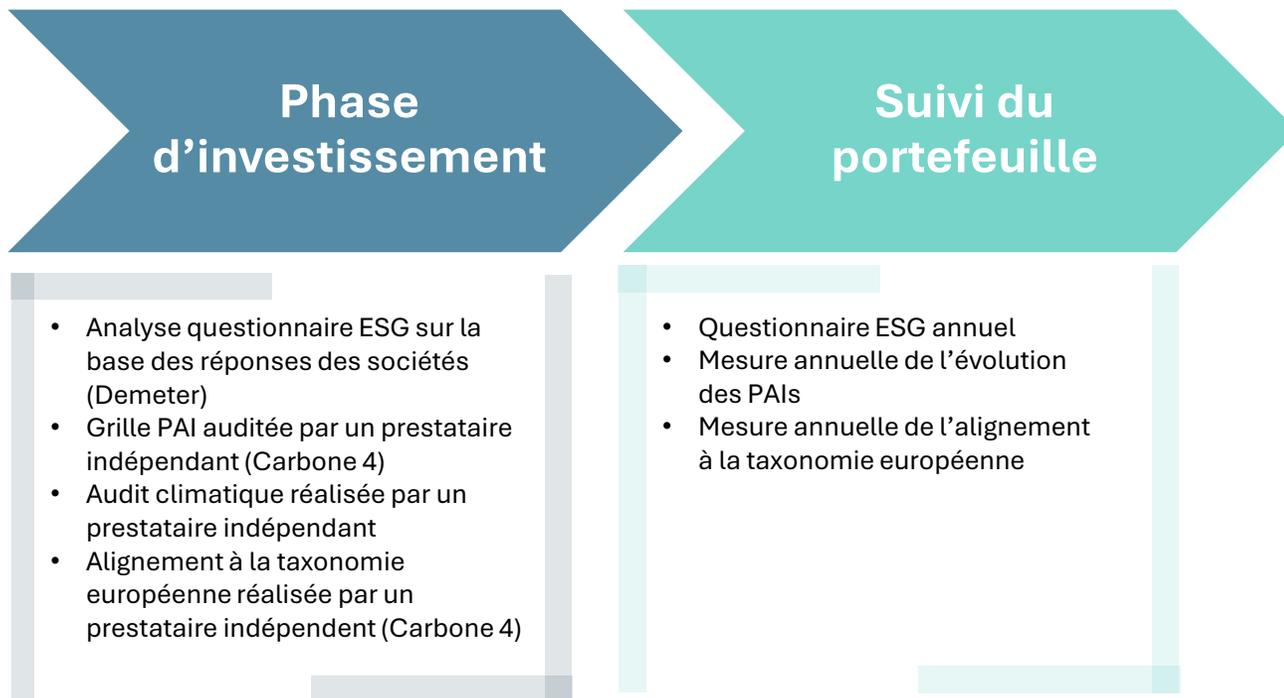


Les indicateurs extra-financiers du fonds

2 autres indicateurs environnementaux sont mesurés :

- alignement du portefeuille avec une **trajectoire de réchauffement climatique limitée à 2°C selon les Accords de Paris**
- alignement du portefeuille à la **taxonomie européenne** à hauteur de **70%**

Méthodologie ESG



carbone 4

Calcul du carried indexé sur les performances extra-financières:

50% du Carried Interest est indexé sur l'atteinte des deux objectifs environnementaux suivants :

- 1.** Alignement du portefeuille avec une **trajectoire + 2°C**
- 2.** Au moins 70% du portefeuille doit être **aligné à la taxonomie européenne**

Mesure des indicateurs PAIs (Principal Adverse Impacts) par fonds.

| | | |
|--------------------|-------|----------------|
| Méthodologie | | Pages 43-45 |
| Infrastructure | | Page 46 |
| Demeter 4 | | Pages 47-48 |
| FMET | | Pages 49-50 |
| CIF | | Pages 51-52 |
| Venture Capital | | Page 53 |
| VitiRev Innovation | | Pages 54-55 |
| FAIM | | Pages 56-57 |
| Demeter 6 Amorçage | | Pages 58-59 |
| CIFLO | | Pages 60-61 |
| Agrinnovation | | Pages 62-63 |
| Emertec 5 | | Pages 64-65 |
| Demeter 3 | | Page 66 |
| Private Equity | | Pages 67-68 |
| Paris Fonds Vert | | Pages 69-70 |
| Demeter 2 | | Pages 71-72 |
| FEM | | Pages 73-77 |
| Annexes | | Pages 78 et s. |



Méthodologie des calculs

| # | | Formule du calcul | Unité | Remarque |
|-------|---|--|--|---|
| PAI 1 | Emissions de GES de niveau 1, 2 et 3 | $\sum_n^i \left(\frac{\text{valeur actuelle de l'investissement}_i}{\text{valeur d'entreprise de la société}_i} \times \text{émissions de GES de niveau (x) de la société}_i \right)$ | Tonnes de CO2 eq | Valeur de l'investissement & valeur de la société au 31/12/23 |
| PAI 2 | Empreinte carbone | $\frac{\sum_n^i \left(\frac{\text{valeur actuelle de l'investissement}_i}{\text{valeur d'entreprise de la société}_i} \times \text{émissions de GES de niveau 1, 2 et 3 de la société}_i \right)}{\text{valeur actuelle de tous les investissements (MioEUR)}}$ | Tonnes de CO2 eq par million d'euros de chiffre d'affaires | Valeur de l'investissement & valeur de la société au 31/12/23 |
| PAI 3 | Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements | $\sum_n^i \left(\frac{\text{valeur actuelle de l'investissement}_i}{\text{valeur actuelle de tous les investissements (MioEUR)}} \times \frac{\text{émissions de GES de niveau 1, 2 et 3 de la société}_i}{\text{chiffre d'affaires (MioEUR) de la société}_i} \right)$ | Tonnes de CO2 eq par million d'euros de chiffre d'affaires | Valeur de l'investissement & valeur de la société au 31/12/23. PIB sur l'année 2023 |
| PAI 4 | Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles | $\sum_n^i \left(\frac{\text{valeur actuelle de l'investissement}_i}{\text{valeur actuelle de tous les investissements (MioEUR)}} \times \frac{\text{émissions de GES de niveau 1, 2 et 3 du pays}_i}{\text{produit intérieur brut}_i \text{ (MioEUR)}} \right)$ | % | Valeur de l'investissement & valeur de la société au 31/12/23. PIB sur l'année 2023 |
| PAI 5 | Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable | Part de la consommation et de la production d'énergie des sociétés bénéficiaires d'investissement qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage du total des sources d'énergie. | % | Les données ayant été fournies en Kilo Watt Heure par les sociétés, une conversion en Giga Watt Heure (10 ⁶) a été faite. Moyenne de toutes les réponses obtenues |
| PAI 6 | Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique | Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique. | Giga Watt Heure par million d'euros de chiffre d'affaires | Somme de toutes les émissions des sociétés du fonds ayant donné leur consommation totale sur l'année 2023, divisée par la somme des CA de ces mêmes sociétés. |

| | | | | |
|---------------|--|--|---|---|
| PAI 6 | Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique | Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique. | Giga Watt Heure par million d'euros de chiffre d'affaires | Somme de toutes les émissions des sociétés du fonds ayant donné leur consommation totale sur l'année 2023, divisée par la somme des CA de ces mêmes sociétés. |
| PAI 7 | Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité | Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissement situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones. | % | Moyenne de toutes les réponses obtenues |
| PAI 8 | Rejets dans l'eau | Tonnes de rejets dans l'eau provenant des sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée | Tonne par million d'euros investi | Moyenne pondérée (par les montants investis) de toutes les réponses obtenues |
| PAI 9 | Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs | Tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs produites par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée. | Tonne par million d'euros investi | Moyenne pondérée (par les montants investis) de toutes les réponses obtenues |
| PAI 10 | Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales | Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales | % | |
| PAI 11 | Absence de processus et de mécanisme de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales | Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique du contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différends permettant de remédier à de telles violations. | % | |
| PAI 12 | Ecart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé | Ecart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements | % | Moyenne de toutes les réponses obtenues |
| PAI 13 | Mixité au sein des organes de gouvernance | Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres | % | Moyenne de toutes les réponses obtenues |
| PAI 14 | Exposition à des armes controversées | Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées | % | |

Infrastructure

DEMETER 4

| | | |
|---------------------|-----------------------------|----------------------|
| Classification SFDR | Nombre de sociétés du fonds | Nombre de répondants |
| Article 8 | 5 | 5 |

| | | |
|----------------------------------|---|---|
| Taux de réponse au questionnaire | Intégration de l'ESG dans la période de pre-investissement : due-diligence à impact | Intégration de l'ESG dans la période d'investissement : reporting ESG |
| 100% | NA | 100% |

| Nom | | Calcul | 2023 |
|--|---|---|------------|
| EMISSIONS DE GAZ A EFFET DE SERRE | | | |
| PAI 1 | Emissions de GES de niveau 1, 2 et 3 | | Non mesuré |
| PAI 2 | Empreinte carbone | $\sum_n \left(\frac{\text{valeur actuelle de l'investissement}_i}{\text{valeur d'entreprise de la société}_i} \times \text{émissions de GES de niveau (x) de la société}_i \right)$ | Non mesuré |
| PAI 3 | Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements | $\frac{\sum_n \left(\frac{\text{valeur actuelle de l'investissement}_i}{\text{valeur d'entreprise de la société}_i} \times \text{émissions de GES de niveau 1, 2 et 3 de la société}_i \right)}{\text{valeur actuelle de tous les investissements (MioEUR)}}$ | Non mesuré |
| PAI 4 | Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles | $\sum_n \left(\frac{\text{valeur actuelle de l'investissement}_i}{\text{valeur actuelle de tous les investissements (MioEUR)}} \times \frac{\text{émissions de GES de niveau 1, 2 et 3 de la société}_i}{\text{chiffre d'affaires (MioEUR) de la société}_i} \right)$ | 0% |
| PAI 5 | Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable | $\sum_n \left(\frac{\text{valeur actuelle de l'investissement}_i}{\text{valeur actuelle de tous les investissements (MioEUR)}} \times \frac{\text{émissions de GES de niveau 1, 2 et 3 du pays}_i}{\text{produit intérieur brut}_i \text{ (MioEUR)}} \right)$ | 0% |
| PAI 6 | Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique | Part de la consommation et de la production d'énergie des sociétés bénéficiaires d'investissement qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage du total des sources d'énergie. Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique. | Non mesuré |

BIODIVERSITE

| | | | |
|--------------|---|---|----|
| PAI 7 | Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité | Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissement situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones. | 0% |
|--------------|---|---|----|

EAU

| | | | |
|--------------|-------------------|--|----------------|
| PAI 8 | Rejets dans l'eau | Tonnes de rejets dans l'eau provenant des sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée | 0 t/M€ investi |
|--------------|-------------------|--|----------------|

DECHETS

| | | | |
|--------------|--|---|----------------|
| PAI 9 | Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs | Tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs produites par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée. | 0 t/M€ investi |
|--------------|--|---|----------------|

QUESTIONS SOCIALES ET DE PERSONNEL

| | | | |
|---------------|--|--|---------------|
| PAI 10 | Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales | Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales | 0% |
| PAI 11 | Absence de processus et de mécanisme de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales | Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique du contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différends permettant de remédier à de telles violations. | Non pertinent |
| PAI 12 | Ecart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé | Ecart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements | Non pertinent |
| PAI 13 | Mixité au sein des organes de gouvernance | Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres | 36% |
| PAI 14 | Exposition à des armes controversées | Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées | 0% |

FMET

| | | |
|---------------------|-----------------------------|----------------------|
| Classification SFDR | Nombre de sociétés du fonds | Nombre de répondants |
| Article 8 | 18 | 8 |

| | | |
|----------------------------------|---|---|
| Taux de réponse au questionnaire | Intégration de l'ESG dans la période de pre-investissement : due-diligence à impact | Intégration de l'ESG dans la période d'investissement : reporting ESG |
| 44% | 100% | 100% |

| Nom | Calcul | N |
|-----|--------|---|
|-----|--------|---|

EMISSIONS DE GAZ A EFFET DE SERRE

| | | |
|--|--|-------------------------|
| PAI 1 Emissions de GES de niveau 1, 2 et 3 | $\sum_n^i \left(\frac{\text{valeur actuelle de l'investissement}_i}{\text{valeur d'entreprise de la société}_i} \times \text{émissions de GES de niveau (x) de la société}_i \right)$ | 8 210 t CO2 eq |
| PAI 2 Empreinte carbone | $\frac{\sum_n^i \left(\frac{\text{valeur actuelle de l'investissement}_i}{\text{valeur d'entreprise de la société}_i} \times \text{émissions de GES de niveau 1, 2 et 3 de la société}_i \right)}{\text{valeur actuelle de tous les investissements (MioEUR)}}$ | 214 t CO2 / M€ investis |
| PAI 3 Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements | $\sum_n^i \left(\frac{\text{valeur actuelle de l'investissement}_i}{\text{valeur actuelle de tous les investissements (MioEUR)}} \times \frac{\text{émissions de GES de niveau 1, 2 et 3 de la société}_i}{\text{chiffre d'affaires (MioEUR) de la société}_i} \right)$ | 41 911 t CO2 / M€ CA |
| PAI 4 Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles | $\sum_n^i \left(\frac{\text{valeur actuelle de l'investissement}_i}{\text{valeur actuelle de tous les investissements (MioEUR)}} \times \frac{\text{émissions de GES de niveau 1, 2 et 3 du pays}_i}{\text{produit intérieur brut}_i \text{ (MioEUR)}} \right)$ | 0% |
| PAI 5 Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable | Part de la consommation et de la production d'énergie des sociétés bénéficiaires d'investissement qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage du total des sources d'énergie. | 39% |
| PAI 6 Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique | Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique. | Non mesuré |

BIODIVERSITE

| | | | |
|--------------|---|---|----|
| PAI 7 | Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité | Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissement situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones. | 0% |
|--------------|---|---|----|

EAU

| | | | |
|--------------|-------------------|--|----------------|
| PAI 8 | Rejets dans l'eau | Tonnes de rejets dans l'eau provenant des sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée | 0 t/M€ investi |
|--------------|-------------------|--|----------------|

DECHETS

| | | | |
|--------------|--|---|----------------|
| PAI 9 | Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs | Tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs produites par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée. | 0 t/M€ investi |
|--------------|--|---|----------------|

QUESTIONS SOCIALES ET DE PERSONNEL

| | | | |
|---------------|--|--|-----|
| PAI 10 | Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales | Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales | 0% |
| PAI 11 | Absence de processus et de mécanisme de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales | Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique du contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différents permettant de remédier à de telles violations. | 44% |
| PAI 12 | Ecart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé | Ecart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements | 43% |
| PAI 13 | Mixité au sein des organes de gouvernance | Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres | 18% |
| PAI 14 | Exposition à des armes controversées | Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées | 0% |

CIF

| | | |
|---------------------|-----------------------------|----------------------|
| Classification SFDR | Nombre de sociétés du fonds | Nombre de répondants |
| Article 9 | 5 | 5 |

| | | |
|----------------------------------|---|---|
| Taux de réponse au questionnaire | Intégration de l'ESG dans la période de pre-investissement : due-diligence à impact | Intégration de l'ESG dans la période d'investissement : reporting ESG |
| 100% | 100% | 100% |

| Nom | Calcul | N |
|-----|--------|---|
|-----|--------|---|

EMISSIONS DE GAZ A EFFET DE SERRE

| | | | |
|--------------|---|--|------------------------|
| PAI 1 | Emissions de GES de niveau 1, 2 et 3 | $\sum_n \left(\frac{\text{valeur actuelle de l'investissement}_i}{\text{valeur d'entreprise de la société}_i} \times \text{émissions de GES de niveau (x) de la société}_i \right)$ | 404 t CO2 eq |
| PAI 2 | Empreinte carbone | $\frac{\sum_n \left(\frac{\text{valeur actuelle de l'investissement}_i}{\text{valeur d'entreprise de la société}_i} \times \text{émissions de GES de niveau 1, 2 et 3 de la société}_i \right)}{\text{valeur actuelle de tous les investissements (MioEUR)}}$ | 48 t CO2 / M€ investis |
| PAI 3 | Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements | $\sum_n \left(\frac{\text{valeur actuelle de l'investissement}_i}{\text{valeur actuelle de tous les investissements (MioEUR)}} \times \frac{\text{émissions de GES de niveau 1, 2 et 3 de la société}_i}{\text{chiffre d'affaires (MioEUR) de la société}_i} \right)$ | 222 t CO2 eq |
| PAI 4 | Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles | $\sum_n \left(\frac{\text{valeur actuelle de l'investissement}_i}{\text{valeur actuelle de tous les investissements (MioEUR)}} \times \frac{\text{émissions de GES de niveau 1, 2 et 3 du pays}_i}{\text{produit intérieur brut}_i \text{ (MioEUR)}} \right)$ | 0% |
| PAI 5 | Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable | Part de la consommation et de la production d'énergie des sociétés bénéficiaires d'investissement qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage du total des sources d'énergie. | 6,6% |
| PAI 6 | Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique | Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique. | 6,60 GWh / M€ CA |

BIODIVERSITE

| | | | |
|--------------|---|---|----|
| PAI 7 | Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité | Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissement situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones. | 0% |
|--------------|---|---|----|

EAU

| | | | |
|--------------|-------------------|--|----------------|
| PAI 8 | Rejets dans l'eau | Tonnes de rejets dans l'eau provenant des sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée | 0 t/M€ investi |
|--------------|-------------------|--|----------------|

DECHETS

| | | | |
|--------------|--|---|----------------|
| PAI 9 | Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs | Tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs produites par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée. | 0 t/M€ investi |
|--------------|--|---|----------------|

QUESTIONS SOCIALES ET DE PERSONNEL

| | | | |
|---------------|--|--|-----|
| PAI 10 | Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales | Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales | 0% |
| PAI 11 | Absence de processus et de mécanisme de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales | Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique du contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différents permettant de remédier à de telles violations. | 0% |
| PAI 12 | Ecart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé | Ecart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements | 25% |
| PAI 13 | Mixité au sein des organes de gouvernance | Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres | 19% |
| PAI 14 | Exposition à des armes controversées | Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées | 0% |

Venture Capital

Vitrev

| Classification SFDR | Nombre de sociétés du fonds | Nombre de répondants |
|---------------------|-----------------------------|----------------------|
| Article 9 | 11 | 11 |

| Taux de réponse au questionnaire | Intégration de l'ESG dans la période de pre-investissement : due-diligence à impact | Intégration de l'ESG dans la période d'investissement : reporting ESG |
|----------------------------------|---|---|
| 100% | 100% | 100% |

| Nom | | Calcul | 2023 |
|--|---|--|---------------------|
| EMISSIONS DE GAZ A EFFET DE SERRE | | | |
| PAI 1 | Emissions de GES de niveau 1, 2 et 3 | $\sum_n \left(\frac{\text{valeur actuelle de l'investissement}_i}{\text{valeur d'entreprise de la société}_i} \times \text{émissions de GES de niveau (x) de la société}_i \right)$ | 1470 t CO2 eq |
| PAI 2 | Empreinte carbone | $\frac{\sum_n \left(\frac{\text{valeur actuelle de l'investissement}_i}{\text{valeur d'entreprise de la société}_i} \times \text{émissions de GES de niveau 1, 2 et 3 de la société}_i \right)}{\text{valeur actuelle de tous les investissements (MioEUR)}}$ | 82 t CO2 eq / M€ CA |
| PAI 3 | Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements | $\sum_n \left(\frac{\text{valeur actuelle de l'investissement}_i}{\text{valeur actuelle de tous les investissements (MioEUR)}} \times \frac{\text{émissions de GES de niveau 1, 2 et 3 de la société}_i}{\text{chiffre d'affaires (MioEUR) de la société}_i} \right)$ | Non mesuré |
| PAI 4 | Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles | $\sum_n \left(\frac{\text{valeur actuelle de l'investissement}_i}{\text{valeur actuelle de tous les investissements (MioEUR)}} \times \frac{\text{émissions de GES de niveau 1, 2 et 3 du pays}_i}{\text{produit intérieur brut}_i \text{ (MioEUR)}} \right)$ | 0% |
| PAI 5 | Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable | Part de la consommation et de la production d'énergie des sociétés bénéficiaires d'investissement qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage du total des sources d'énergie. | 16% |
| PAI 6 | Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique | Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique. | 0,042 GWh/ M€ CA |

| <i>BIODIVERSITE</i> | | | |
|---|--|--|-------------------|
| PAI 7 | Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité | Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissement situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones. | 0% |
| <i>EAU</i> | | | |
| PAI 8 | Rejets dans l'eau | Tonnes de rejets dans l'eau provenant des sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée | 34 T/M€ investis |
| <i>DECHETS</i> | | | |
| PAI 9 | Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs | Tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs produites par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée. | 417 T/M€ investis |
| <i>QUESTIONS SOCIALES ET DE PERSONNEL</i> | | | |
| PAI 10 | Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales | Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales | 0% |
| PAI 11 | Absence de processus et de mécanisme de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales | Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique du contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différents permettant de remédier à de telles violations. | 9% |
| PAI 12 | Ecart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé | Ecart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements | 27% |
| PAI 13 | Mixité au sein des organes de gouvernance | Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres | 22% |
| PAI 14 | Exposition à des armes controversées | Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées | 0% |

FAIM

| Classification SFDR | Nombre de sociétés du fonds | Nombre de répondants |
|---------------------|-----------------------------|----------------------|
| Article 9 | 9 | 9 |

| Taux de réponse au questionnaire | Intégration de l'ESG dans la période de pre-investissement : due-diligence à impact | Intégration de l'ESG dans la période d'investissement : reporting ESG |
|----------------------------------|---|---|
| 100% | 100% | 100% |

| Nom | | Calcul | 2023 |
|--|---|--|----------------------|
| <i>EMISSIONS DE GAZ A EFFET DE SERRE</i> | | | |
| PAI 1 | Emissions de GES de niveau 1, 2 et 3 | | 10 t CO2 eq |
| PAI 2 | Empreinte carbone | $\sum_n^i \left(\frac{\text{valeur actuelle de l'investissement}_i}{\text{valeur d'entreprise de la société}_i} \times \text{émissions de GES de niveau (x) de la société}_i \right)$ | 1,5 t CO2 eq / M€ CA |
| PAI 3 | Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements | $\frac{\sum_n^i \left(\frac{\text{valeur actuelle de l'investissement}_i}{\text{valeur d'entreprise de la société}_i} \times \text{émissions de GES de niveau 1, 2 et 3 de la société}_i \right)}{\text{valeur actuelle de tous les investissements (MioEUR)}}$ | Non mesuré |
| PAI 4 | Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles | $\sum_n^i \left(\frac{\text{valeur actuelle de l'investissement}_i}{\text{valeur actuelle de tous les investissements (MioEUR)}} \times \frac{\text{émissions de GES de niveau 1, 2 et 3 de la société}_i}{\text{chiffre d'affaires (MioEUR) de la société}_i} \right)$ | 0% |
| PAI 5 | Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable | $\sum_n^i \left(\frac{\text{valeur actuelle de l'investissement}_i}{\text{valeur actuelle de tous les investissements (MioEUR)}} \times \frac{\text{émissions de GES de niveau 1, 2 et 3 du pays}_i}{\text{produit intérieur brut}_i \text{ (MioEUR)}} \right)$ aires rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage du total des sources d'énergie. | Non mesuré |
| PAI 6 | Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique | Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique. | 0,08 GWh/ M€ CA |

BIODIVERSITE

| | | | |
|--------------|---|---|----|
| PAI 7 | Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité | Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissement situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones. | 0% |
|--------------|---|---|----|

EAU

| | | | |
|--------------|-------------------|--|-----------------|
| PAI 8 | Rejets dans l'eau | Tonnes de rejets dans l'eau provenant des sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée | 0 T/M€ investis |
|--------------|-------------------|--|-----------------|

DECHETS

| | | | |
|--------------|--|---|-----------------|
| PAI 9 | Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs | Tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs produites par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée. | 0 t/M€ investis |
|--------------|--|---|-----------------|

QUESTIONS SOCIALES ET DE PERSONNEL

| | | | |
|---------------|--|--|------|
| PAI 10 | Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales | Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales | 0% |
| PAI 11 | Absence de processus et de mécanisme de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales | Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique du contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différends permettant de remédier à de telles violations. | 0% |
| PAI 12 | Ecart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé | Ecart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements | 33% |
| PAI 13 | Mixité au sein des organes de gouvernance | Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres | 44 % |
| PAI 14 | Exposition à des armes controversées | Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées | 0% |

DEMETER 6

| | | |
|--|---|---|
| Classification SFDR Article 8 | Nombre de sociétés du fonds 11 | Nombre de répondants 11 |
| Taux de réponse au questionnaire 100% | Intégration de l'ESG dans la période de pre-investissement : due-diligence à impact NA | Intégration de l'ESG dans la période d'investissement : reporting ESG 100% |

| Nom | | Calcul | 2023 |
|--|---|--|-------------|
| <i>EMISSIONS DE GAZ A EFFET DE SERRE</i> | | | |
| PAI 1 | Emissions de GES de niveau 1, 2 et 3 | $\sum_i \left(\frac{\text{valeur actuelle de l'investissement}_i}{\text{valeur d'entreprise de la société}_i} \times \text{émissions de GES de niveau (x) de la société}_i \right)$ | 59,00354647 |
| PAI 2 | Empreinte carbone | $\frac{\sum_i \left(\frac{\text{valeur actuelle de l'investissement}_i}{\text{valeur d'entreprise de la société}_i} \times \text{émissions de GES de niveau 1, 2 et 3 de la société}_i \right)}{\text{valeur actuelle de tous les investissements (MioEUR)}}$ | 2,574887474 |
| PAI 3 | Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements | $\sum_i \left(\frac{\text{valeur actuelle de l'investissement}_i}{\text{valeur actuelle de tous les investissements (MioEUR)}} \times \frac{\text{émissions de GES de niveau 1, 2 et 3 de la société}_i}{\text{chiffre d'affaires (MioEUR) de la société}_i} \right)$ | N/A |
| PAI 4 | Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles | $\sum_i \left(\frac{\text{valeur actuelle de l'investissement}_i}{\text{valeur actuelle de tous les investissements (MioEUR)}} \times \frac{\text{émissions de GES de niveau 1, 2 et 3 du pays}_i}{\text{produit intérieur brut}_i \text{ (MioEUR)}} \right)$ | N/A |
| PAI 5 | Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable | Part de la consommation et de la production d'énergie des sociétés bénéficiaires d'investissement qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage du total des sources d'énergie. | 3% |
| PAI 6 | Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique | Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique. | 1% |

BIODIVERSITE

| | | | |
|--------------|---|---|----|
| PAI 7 | Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité | Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissement situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones. | 9% |
|--------------|---|---|----|

EAU

| | | | |
|--------------|-------------------|--|----------------|
| PAI 8 | Rejets dans l'eau | Tonnes de rejets dans l'eau provenant des sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée | 0 t/M€ investi |
|--------------|-------------------|--|----------------|

DECHETS

| | | | |
|--------------|--|---|----------------|
| PAI 9 | Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs | Tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs produites par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée. | 0 t/M€ investi |
|--------------|--|---|----------------|

QUESTIONS SOCIALES ET DE PERSONNEL

| | | | |
|---------------|--|---|----|
| PAI 10 | Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales | Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales | 0% |
|---------------|--|---|----|

| | | | |
|---------------|--|--|----|
| PAI 11 | Absence de processus et de mécanisme de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales | Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique du contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différends permettant de remédier à de telles violations. | 0% |
|---------------|--|--|----|

| | | | |
|---------------|--|---|--|
| PAI 12 | Ecart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé | Ecart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements | |
|---------------|--|---|--|

| | | | |
|---------------|---|--|-----|
| PAI 13 | Mixité au sein des organes de gouvernance | Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres | 14% |
|---------------|---|--|-----|

| | | | |
|---------------|--------------------------------------|--|----|
| PAI 14 | Exposition à des armes controversées | Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées | 0% |
|---------------|--------------------------------------|--|----|

CIFLO

| | | |
|---------------------|-----------------------------|----------------------|
| Classification SFDR | Nombre de sociétés du fonds | Nombre de répondants |
| Article 9 | 5 | 5 |

| | | |
|----------------------------------|---|---|
| Taux de réponse au questionnaire | Intégration de l'ESG dans la période de pre-investissement : due-diligence à impact | Intégration de l'ESG dans la période d'investissement : reporting ESG |
| 100% | 100% | 100% |

| Nom | Calcul | 2023 |
|-----|--------|------|
|-----|--------|------|

EMISSIONS DE GAZ A EFFET DE SERRE

| | | | |
|-------|---|--|-----------------------|
| PAI 1 | Emissions de GES de niveau 1, 2 et 3 | $\sum_n^i \left(\frac{\text{valeur actuelle de l'investissement}_i}{\text{valeur d'entreprise de la société}_i} \times \text{émissions de GES de niveau (x) de la société}_i \right)$ | 1,37 t CO2 eq |
| PAI 2 | Empreinte carbone | $\frac{\sum_n \left(\frac{\text{valeur actuelle de l'investissement}_i}{\text{valeur d'entreprise de la société}_i} \times \text{émissions de GES de niveau 1, 2 et 3 de la société}_i \right)}{\text{valeur actuelle de tous les investissements (MioEUR)}}$ | 0,32 t CO2 eq / M€ CA |
| PAI 3 | Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements | $\sum_n^i \left(\frac{\text{valeur actuelle de l'investissement}_i}{\text{valeur actuelle de tous les investissements (MioEUR)}} \times \frac{\text{émissions de GES de niveau 1, 2 et 3 de la société}_i}{\text{chiffre d'affaires (MioEUR) de la société}_i} \right)$ | Non mesuré |
| PAI 4 | Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles | $\sum_n^i \left(\frac{\text{valeur actuelle de l'investissement}_i}{\text{valeur actuelle de tous les investissements (MioEUR)}} \times \frac{\text{émissions de GES de niveau 1, 2 et 3 du pays}_i}{\text{produit intérieur brut}_i \text{ (MioEUR)}} \right)$ | 0% |
| PAI 5 | Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable | Part de la consommation et de la production d'énergie des sociétés bénéficiaires d'investissement qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage du total des sources d'énergie. | 76% |
| PAI 6 | Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique | Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique. | 0,36 GWh/ M€ CA |

BIODIVERSITE

| | | | |
|--------------|---|---|----|
| PAI 7 | Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité | Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissement situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones. | 0% |
|--------------|---|---|----|

EAU

| | | | |
|--------------|-------------------|--|----------------|
| PAI 8 | Rejets dans l'eau | Tonnes de rejets dans l'eau provenant des sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée | 0 t/M€ investi |
|--------------|-------------------|--|----------------|

DECHETS

| | | | |
|--------------|--|---|----------------|
| PAI 9 | Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs | Tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs produites par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée. | 0 t/M€ investi |
|--------------|--|---|----------------|

QUESTIONS SOCIALES ET DE PERSONNEL

| | | | |
|---------------|--|---|----|
| PAI 10 | Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales | Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales | 0% |
|---------------|--|---|----|

| | | | |
|---------------|--|--|----|
| PAI 11 | Absence de processus et de mécanisme de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales | Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique du contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différends permettant de remédier à de telles violations. | 0% |
|---------------|--|--|----|

| | | | |
|---------------|--|---|------------|
| PAI 12 | Ecart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé | Ecart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements | Non mesuré |
|---------------|--|---|------------|

| | | | |
|---------------|---|--|-----|
| PAI 13 | Mixité au sein des organes de gouvernance | Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres | 37% |
|---------------|---|--|-----|

| | | | |
|---------------|--------------------------------------|--|----|
| PAI 14 | Exposition à des armes controversées | Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées | 0% |
|---------------|--------------------------------------|--|----|

Agrinnovation

| | | |
|---------------------|-----------------------------|----------------------|
| Classification SFDR | Nombre de sociétés du fonds | Nombre de répondants |
| Article 8 | 16 | 16 |

| | | |
|----------------------------------|---|---|
| Taux de réponse au questionnaire | Intégration de l'ESG dans la période de pre-investissement : due-diligence à impact | Intégration de l'ESG dans la période d'investissement : reporting ESG |
| 100% | 100% | 100% |

| Nom | | Calcul | 2023 |
|--|---|--|----------------------|
| <i>EMISSIONS DE GAZ A EFFET DE SERRE</i> | | | |
| PAI 1 | Emissions de GES de niveau 1, 2 et 3 | $\sum_n \left(\frac{\text{valeur actuelle de l'investissement}_i}{\text{valeur d'entreprise de la société}_i} \times \text{émissions de GES de niveau (x) de la société}_i \right)$ | 286 t CO2 eq |
| PAI 2 | Empreinte carbone | $\frac{\sum_n \left(\frac{\text{valeur actuelle de l'investissement}_i}{\text{valeur d'entreprise de la société}_i} \times \text{émissions de GES de niveau 1, 2 et 3 de la société}_i \right)}{\text{valeur actuelle de tous les investissements (MioEUR)}}$ | 9,2 t CO2 eq / M€ CA |
| PAI 3 | Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements | $\sum_n \left(\frac{\text{valeur actuelle de l'investissement}_i}{\text{valeur actuelle de tous les investissements (MioEUR)}} \times \frac{\text{émissions de GES de niveau 1, 2 et 3 de la société}_i}{\text{chiffre d'affaires (MioEUR) de la société}_i} \right)$ | Non mesuré |
| PAI 4 | Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles | $\sum_n \left(\frac{\text{valeur actuelle de l'investissement}_i}{\text{valeur actuelle de tous les investissements (MioEUR)}} \times \frac{\text{émissions de GES de niveau 1, 2 et 3 du pays}_i}{\text{produit intérieur brut}_i \text{ (MioEUR)}} \right)$ | 0% |
| PAI 5 | Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable | Part de la consommation et de la production d'énergie des sociétés bénéficiaires d'investissement qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage du total des sources d'énergie. | 15% |
| PAI 6 | Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique | Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique. | 0,112 GWh/ M€ CA |

| <i>BIODIVERSITE</i> | | | |
|---|--|--|----------------|
| PAI 7 | Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité | Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissement situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones. | 0% |
| <i>EAU</i> | | | |
| PAI 8 | Rejets dans l'eau | Tonnes de rejets dans l'eau provenant des sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée | 0 t/M€ investi |
| <i>DECHETS</i> | | | |
| PAI 9 | Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs | Tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs produites par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée. | 0 t/M€ investi |
| <i>QUESTIONS SOCIALES ET DE PERSONNEL</i> | | | |
| PAI 10 | Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales | Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales | 13% |
| PAI 11 | Absence de processus et de mécanisme de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales | Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique du contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différents permettant de remédier à de telles violations. | 0% |
| PAI 12 | Ecart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé | Ecart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements | 0% |
| PAI 13 | Mixité au sein des organes de gouvernance | Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres | 13% |
| PAI 14 | Exposition à des armes controversées | Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées | 0% |

EMERTEC 5

| | | |
|---------------------|-----------------------------|----------------------|
| Classification SFDR | Nombre de sociétés du fonds | Nombre de répondants |
| Article 8 | 11 | 11 |

| | | |
|----------------------------------|---|---|
| Taux de réponse au questionnaire | Intégration de l'ESG dans la période de pre-investissement : due-diligence à impact | Intégration de l'ESG dans la période d'investissement : reporting ESG |
| 100% | NA | 100% |

| Nom | Calcul | 2023 |
|---|--|-----------------------|
| <i>EMISSIONS DE GAZ A EFFET DE SERRE</i> | | |
| PAI 1 Emissions de GES de niveau 1, 2 et 3 | $\sum_n^i \left(\frac{\text{valeur actuelle de l'investissement}_i}{\text{valeur d'entreprise de la société}_i} \times \text{émissions de GES de niveau (x) de la société}_i \right)$ | 26 t CO2 eq |
| PAI 2 Empreinte carbone | $\frac{\sum_n^i \left(\frac{\text{valeur actuelle de l'investissement}_i}{\text{valeur d'entreprise de la société}_i} \times \text{émissions de GES de niveau 1, 2 et 3 de la société}_i \right)}{\text{valeur actuelle de tous les investissements (MioEUR)}}$ | 1,01 t CO2 eq / M€ CA |
| PAI 3 Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements | $\sum_n^i \left(\frac{\text{valeur actuelle de l'investissement}_i}{\text{valeur actuelle de tous les investissements (MioEUR)}} \times \frac{\text{émissions de GES de niveau 1, 2 et 3 de la société}_i}{\text{chiffre d'affaires (MioEUR) de la société}_i} \right)$ | Non mesuré |
| PAI 4 Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles | $\sum_n^i \left(\frac{\text{valeur actuelle de l'investissement}_i}{\text{valeur actuelle de tous les investissements (MioEUR)}} \times \frac{\text{émissions de GES de niveau 1, 2 et 3 du pays}_i}{\text{produit intérieur brut}_i \text{ (MioEUR)}} \right)$ | 0% |
| PAI 5 Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable | Part de la consommation et de la production d'énergie des sociétés bénéficiaires d'investissement qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage du total des sources d'énergie. | 68% |
| PAI 6 Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique | Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique. | 0,021 GWh/ M€ CA |

BIODIVERSITE

| | | | |
|--------------|---|---|----|
| PAI 7 | Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité | Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissement situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones. | 0% |
|--------------|---|---|----|

EAU

| | | | |
|--------------|-------------------|--|----------------|
| PAI 8 | Rejets dans l'eau | Tonnes de rejets dans l'eau provenant des sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée | 0 t/M€ investi |
|--------------|-------------------|--|----------------|

DECHETS

| | | | |
|--------------|--|---|----------------|
| PAI 9 | Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs | Tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs produites par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée. | 0 t/M€ investi |
|--------------|--|---|----------------|

QUESTIONS SOCIALES ET DE PERSONNEL

| | | | |
|---------------|--|---|----|
| PAI 10 | Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales | Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales | 0% |
|---------------|--|---|----|

| | | | |
|---------------|--|--|----|
| PAI 11 | Absence de processus et de mécanisme de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales | Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique du contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différends permettant de remédier à de telles violations. | 0% |
|---------------|--|--|----|

| | | | |
|---------------|--|---|------------|
| PAI 12 | Ecart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé | Ecart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements | Non mesuré |
|---------------|--|---|------------|

| | | | |
|---------------|---|--|-----|
| PAI 13 | Mixité au sein des organes de gouvernance | Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres | 22% |
|---------------|---|--|-----|

| | | | |
|---------------|--------------------------------------|--|----|
| PAI 14 | Exposition à des armes controversées | Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées | 0% |
|---------------|--------------------------------------|--|----|

DEMETER 3

| Classification SFDR | Nombre de sociétés du fonds | Nombre de répondants |
|---------------------|-----------------------------|----------------------|
| Article 8 | 6 | 6 |

| Taux de réponse au questionnaire | Intégration de l'ESG dans la période de pre-investissement : due-diligence à impact | Intégration de l'ESG dans la période d'investissement : reporting ESG |
|----------------------------------|---|---|
| 100% | NA | 100% |

| Nom | | Calcul | 2023 |
|--|---|--|-------------------------|
| EMISSIONS DE GAZ A EFFET DE SERRE | | | |
| PAI 1 | Emissions de GES de niveau 1, 2 et 3 | $\sum_n \left(\frac{\text{valeur actuelle de l'investissement}_i}{\text{valeur d'entreprise de la société}_i} \times \text{émissions de GES de niveau (x) de la société}_i \right)$ | 973 t CO2 eq |
| PAI 2 | Empreinte carbone | $\frac{\sum_n \left(\frac{\text{valeur actuelle de l'investissement}_i}{\text{valeur d'entreprise de la société}_i} \times \text{émissions de GES de niveau 1, 2 et 3 de la société}_i \right)}{\text{valeur actuelle de tous les investissements (MioEUR)}}$ | 59,88 t CO2 eq / M € CA |
| PAI 3 | Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements | $\sum_n \left(\frac{\text{valeur actuelle de l'investissement}_i}{\text{valeur actuelle de tous les investissements (MioEUR)}} \times \frac{\text{émissions de GES de niveau 1, 2 et 3 de la société}_i}{\text{chiffre d'affaires (MioEUR) de la société}_i} \right)$ | Non mesuré |
| PAI 4 | Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles | $\sum_n \left(\frac{\text{valeur actuelle de l'investissement}_i}{\text{valeur actuelle de tous les investissements (MioEUR)}} \times \frac{\text{émissions de GES de niveau 1, 2 et 3 du pays}_i}{\text{produit intérieur brut}_i \text{ (MioEUR)}} \right)$ | 0% |
| PAI 5 | Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable | Part de la consommation et de la production d'énergie des sociétés bénéficiaires d'investissement qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage du total des sources d'énergie. | 45% |
| PAI 6 | Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique | Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique. | Non mesuré |

BIODIVERSITE

| | | | |
|--------------|---|---|-----|
| PAI 7 | Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité | Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissement situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones. | 50% |
|--------------|---|---|-----|

EAU

| | | | |
|--------------|-------------------|--|----------------|
| PAI 8 | Rejets dans l'eau | Tonnes de rejets dans l'eau provenant des sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée | 0 t/M€ investi |
|--------------|-------------------|--|----------------|

DECHETS

| | | | |
|--------------|--|---|----------------|
| PAI 9 | Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs | Tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs produites par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée. | 0 t/M€ investi |
|--------------|--|---|----------------|

QUESTIONS SOCIALES ET DE PERSONNEL

| | | | |
|---------------|--|--|-----|
| PAI 10 | Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales | Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales | 0% |
| PAI 11 | Absence de processus et de mécanisme de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales | Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique du contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différends permettant de remédier à de telles violations. | 0% |
| PAI 12 | Ecart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé | Ecart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements | 17% |
| PAI 13 | Mixité au sein des organes de gouvernance | Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres | 13% |
| PAI 14 | Exposition à des armes controversées | Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées | 0% |

Private Equity

Paris Fonds Vert

| Classification SFDR | Nombre de sociétés du fonds | Nombre de répondants |
|---------------------|-----------------------------|----------------------|
| Article 8 | 13 | 13 |

| Taux de réponse au questionnaire | Intégration de l'ESG dans la période de pre-investissement : due-diligence à impact | Intégration de l'ESG dans la période d'investissement : reporting ESG |
|----------------------------------|---|---|
| 100% | 100% | 100% |

| IMPACT ENVIRONNEMENTAL | CALCUL | 2023 |
|--|--|------------------------|
| <i>EMISSIONS DE GAZ A EFFET DE SERRE</i> | | |
| PAI 2 Empreinte carbone | $\frac{\sum_i \left(\frac{\text{valeur actuelle de l'investissement}_i}{\text{valeur d'entreprise de la société}_i} \times \text{émissions de GES de niveau 1, 2 et 3 de la société}_i \right)}{\text{valeur actuelle de tous les investissements (MioEUR)}}$ | 31 839 t CO2 eq |
| PAI 3 Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements | $\sum_n \left(\frac{\text{valeur actuelle de l'investissement}_i}{\text{valeur actuelle de tous les investissements (MioEUR)}} \times \frac{\text{émissions de GES de niveau 1, 2 et 3 de la société}_i}{\text{chiffre d'affaires (MioEUR) de la société}_i} \right)$ | 295,6 t CO2 eq / M€ CA |
| PAI 4 Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles | $\sum_n \left(\frac{\text{valeur actuelle de l'investissement}_i}{\text{valeur actuelle de tous les investissements (MioEUR)}} \times \frac{\text{émissions de GES de niveau 1, 2 et 3 du pays}_i}{\text{produit intérieur brut}_i \text{ (MioEUR)}} \right)$ | 0% |
| PAI 5 Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable | Part de la consommation et de la production d'énergie des sociétés bénéficiaires d'investissement qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage du total des sources d'énergie. | 6% |
| PAI 6 Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique | Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique. | 0,02 GWh/ M€ CA |

| <i>BIODIVERSITE</i> | | | |
|---|--|--|----------------|
| PAI 7 | Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité | Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissement situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones. | 0% |
| <i>EAU</i> | | | |
| PAI 8 | Rejets dans l'eau | Tonnes de rejets dans l'eau provenant des sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée | 0 t/M€ investi |
| <i>DECHETS</i> | | | |
| PAI 9 | Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs | Tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs produites par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée. | 0 t/M€ investi |
| <i>QUESTIONS SOCIALES ET DE PERSONNEL</i> | | | |
| PAI 10 | Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales | Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales | 0% |
| PAI 11 | Absence de processus et de mécanisme de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales | Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique du contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différends permettant de remédier à de telles violations. | 0% |
| PAI 12 | Ecart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé | Ecart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements | 5% |
| PAI 13 | Mixité au sein des organes de gouvernance | Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres | 18% |
| PAI 14 | Exposition à des armes controversées | Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées | 0% |

DEMETER 2

| Classification SFDR | Nombre de sociétés du fonds | Nombre de répondants |
|---------------------|-----------------------------|----------------------|
| Article 8 | 5 | 4 |

| Taux de réponse au questionnaire | Intégration de l'ESG dans la période de pre-investissement : due-diligence à impact | Intégration de l'ESG dans la période d'investissement : reporting ESG |
|----------------------------------|---|---|
| 80% | NA | 100% |

| Nom | Calcul | 2023 |
|---|--|------------------------|
| EMISSIONS DE GAZ A EFFET DE SERRE | | |
| PAI 1 Emissions de GES de niveau 1, 2 et 3 | $\sum_n \left(\frac{\text{valeur actuelle de l'investissement}_i}{\text{valeur d'entreprise de la société}_i} \times \text{émissions de GES de niveau (x) de la société}_i \right)$ | 38 852 t CO2 eq |
| PAI 2 Empreinte carbone | $\frac{\sum_n \left(\frac{\text{valeur actuelle de l'investissement}_i}{\text{valeur d'entreprise de la société}_i} \times \text{émissions de GES de niveau 1, 2 et 3 de la société}_i \right)}{\text{valeur actuelle de tous les investissements (MioEUR)}}$ | 1 178,4 t CO2 eq / M € |
| PAI 3 Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements | $\sum_n \left(\frac{\text{valeur actuelle de l'investissement}_i}{\text{valeur actuelle de tous les investissements (MioEUR)}} \times \frac{\text{émissions de GES de niveau 1, 2 et 3 de la société}_i}{\text{chiffre d'affaires (MioEUR) de la société}_i} \right)$ | Non mesuré |
| PAI 4 Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles | $\sum_n \left(\frac{\text{valeur actuelle de l'investissement}_i}{\text{valeur actuelle de tous les investissements (MioEUR)}} \times \frac{\text{émissions de GES de niveau 1, 2 et 3 du pays}_i}{\text{produit intérieur brut}_i \text{ (MioEUR)}} \right)$ | 0% |
| PAI 5 Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable | Part de la consommation et de la production d'énergie des sociétés bénéficiaires d'investissement qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage du total des sources d'énergie. | 0% |
| PAI 6 Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique | Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique. | 0,04 GWh/ M€ CA |

BIODIVERSITE

| | | | |
|--------------|---|---|----|
| PAI 7 | Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité | Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissement situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones. | 0% |
|--------------|---|---|----|

EAU

| | | | |
|--------------|-------------------|--|-------------------|
| PAI 8 | Rejets dans l'eau | Tonnes de rejets dans l'eau provenant des sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée | 575 T/M€ investis |
|--------------|-------------------|--|-------------------|

DECHETS

| | | | |
|--------------|--|---|----------------|
| PAI 9 | Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs | Tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs produites par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée. | 0 t/M€ investi |
|--------------|--|---|----------------|

QUESTIONS SOCIALES ET DE PERSONNEL

| | | | |
|---------------|--|--|------------|
| PAI 10 | Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales | Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales | 0% |
| PAI 11 | Absence de processus et de mécanisme de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales | Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique du contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différents permettant de remédier à de telles violations. | 0% |
| PAI 12 | Ecart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé | Ecart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements | Non mesuré |
| PAI 13 | Mixité au sein des organes de gouvernance | Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres | 23% |
| PAI 14 | Exposition à des armes controversées | Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées | 0% |

FEM

| | | |
|----------------------------------|---|---|
| Classification SFDR | Nombre de sociétés du fonds | Nombre de répondants |
| Article 8 | 6 | 4 |
| Taux de réponse au questionnaire | Intégration de l'ESG dans la période de pre-investissement : due-diligence à impact | Intégration de l'ESG dans la période d'investissement : reporting ESG |
| 67% | NA | |

| Nom | Calcul | 2023 |
|--|--|-----------------|
| EMISSIONS DE GAZ A EFFET DE SERRE | | |
| PAI 1 Emissions de GES de niveau 1, 2 et 3 | $\sum_n \left(\frac{\text{valeur actuelle de l'investissement}_i}{\text{valeur d'entreprise de la société}_i} \times \text{émissions de GES de niveau (x) de la société}_i \right)$ | Non mesuré |
| PAI 2 Empreinte carbone | $\frac{\sum_n \left(\frac{\text{valeur actuelle de l'investissement}_i}{\text{valeur d'entreprise de la société}_i} \times \text{émissions de GES de niveau 1, 2 et 3 de la société}_i \right)}{\text{valeur actuelle de tous les investissements (MioEUR)}}$ | Non mesuré |
| PAI 3 Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements | $\sum_n \left(\frac{\text{valeur actuelle de l'investissement}_i}{\text{valeur actuelle de tous les investissements (MioEUR)}} \times \frac{\text{émissions de GES de niveau 1, 2 et 3 de la société}_i}{\text{chiffre d'affaires (MioEUR) de la société}_i} \right)$ | Non mesuré |
| PAI 4 Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles | $\sum_n \left(\frac{\text{valeur actuelle de l'investissement}_i}{\text{valeur actuelle de tous les investissements (MioEUR)}} \times \frac{\text{émissions de GES de niveau 1, 2 et 3 du pays}_i}{\text{produit intérieur brut}_i \text{ (MioEUR)}} \right)$ | 0% |
| PAI 5 Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable | Part de la consommation et de la production d'énergie des sociétés bénéficiaires d'investissement qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage du total des sources d'énergie. | 0% |
| PAI 6 Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique | Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique. | 0,02 GWh/ M€ CA |

BIODIVERSITE

| | | | |
|--------------|---|---|----|
| PAI 7 | Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité | Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissement situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones. | 0% |
|--------------|---|---|----|

EAU

| | | | |
|--------------|-------------------|--|-----------------|
| PAI 8 | Rejets dans l'eau | Tonnes de rejets dans l'eau provenant des sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée | 0 T/M€ investis |
|--------------|-------------------|--|-----------------|

DECHETS

| | | | |
|--------------|--|---|----------------|
| PAI 9 | Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs | Tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs produites par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée. | 0 t/M€ investi |
|--------------|--|---|----------------|

QUESTIONS SOCIALES ET DE PERSONNEL

| | | | |
|---------------|--|--|-----|
| PAI 10 | Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales | Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales | 0% |
| PAI 11 | Absence de processus et de mécanisme de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales | Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique du contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différents permettant de remédier à de telles violations. | 0% |
| PAI 12 | Ecart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé | Ecart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements | 0% |
| PAI 13 | Mixité au sein des organes de gouvernance | Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres | 13% |
| PAI 14 | Exposition à des armes controversées | Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées | 0% |

AIRFI

| | | |
|----------------------------------|---|---|
| Classification SFDR | Nombre de sociétés du fonds | Nombre de répondants |
| Article 8 | 1 | 1 |
| Taux de réponse au questionnaire | Intégration de l'ESG dans la période de pre-investissement : due-diligence à impact | Intégration de l'ESG dans la période d'investissement : reporting ESG |
| 100% | NA | 100% |

| Nom | Calcul | 2023 |
|--|--|------------|
| EMISSIONS DE GAZ A EFFET DE SERRE | | |
| PAI 1 Emissions de GES de niveau 1, 2 et 3 | $\sum_n \left(\frac{\text{valeur actuelle de l'investissement}_i}{\text{valeur d'entreprise de la société}_i} \times \text{émissions de GES de niveau (x) de la société}_i \right)$ | Non mesuré |
| PAI 2 Empreinte carbone | $\frac{\sum_n \left(\frac{\text{valeur actuelle de l'investissement}_i}{\text{valeur d'entreprise de la société}_i} \times \text{émissions de GES de niveau 1, 2 et 3 de la société}_i \right)}{\text{valeur actuelle de tous les investissements (MioEUR)}}$ | Non mesuré |
| PAI 3 Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements | $\sum_n \left(\frac{\text{valeur actuelle de l'investissement}_i}{\text{valeur actuelle de tous les investissements (MioEUR)}} \times \frac{\text{émissions de GES de niveau 1, 2 et 3 de la société}_i}{\text{chiffre d'affaires (MioEUR) de la société}_i} \right)$ | Non mesuré |
| PAI 4 Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles | $\sum_n \left(\frac{\text{valeur actuelle de l'investissement}_i}{\text{valeur actuelle de tous les investissements (MioEUR)}} \times \frac{\text{émissions de GES de niveau 1, 2 et 3 du pays}_i}{\text{produit intérieur brut}_i \text{ (MioEUR)}} \right)$ | 0% |
| PAI 5 Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable | Part de la consommation et de la production d'énergie des sociétés bénéficiaires d'investissement qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage du total des sources d'énergie. | 0% |
| PAI 6 Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique | Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique. | N/A |

BIODIVERSITE

| | | | |
|--------------|---|---|----|
| PAI 7 | Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité | Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissement situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones. | 0% |
|--------------|---|---|----|

EAU

| | | | |
|--------------|-------------------|--|-----------------|
| PAI 8 | Rejets dans l'eau | Tonnes de rejets dans l'eau provenant des sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée | 0 T/M€ investis |
|--------------|-------------------|--|-----------------|

DECHETS

| | | | |
|--------------|--|---|----------------|
| PAI 9 | Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs | Tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs produites par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée. | 0 t/M€ investi |
|--------------|--|---|----------------|

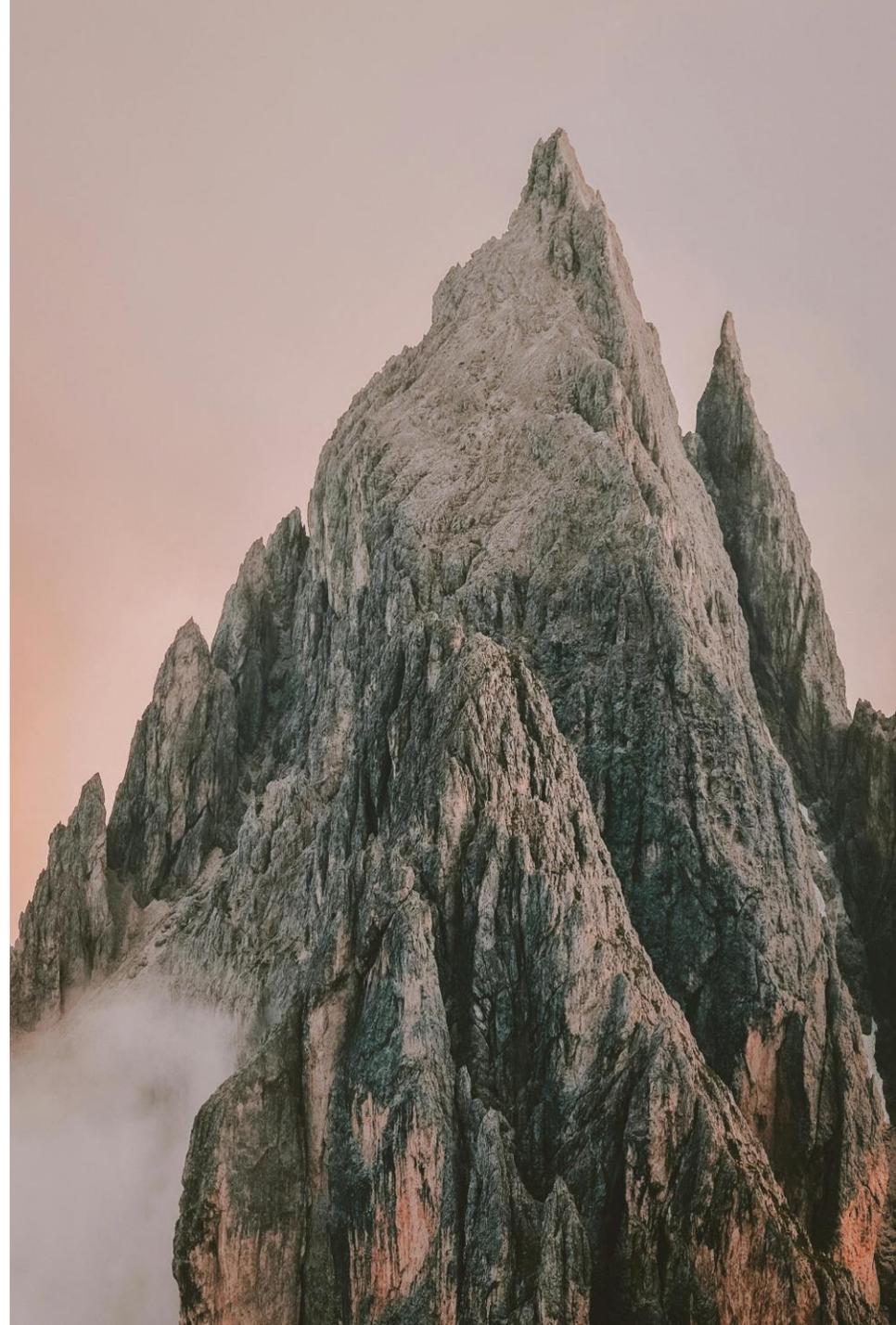
QUESTIONS SOCIALES ET DE PERSONNEL

| | | | |
|---------------|--|--|-----|
| PAI 10 | Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales | Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales | 0% |
| PAI 11 | Absence de processus et de mécanisme de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales | Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique du contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différents permettant de remédier à de telles violations. | 0% |
| PAI 12 | Ecart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé | Ecart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements | 0% |
| PAI 13 | Mixité au sein des organes de gouvernance | Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres | 20% |
| PAI 14 | Exposition à des armes controversées | Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées | 0% |

ANNEXES

Images du rapport: Pexels.com

Note: les fonds en liquidation ne sont pas intégrés



Cartographie des indicateurs

| Article 29-LEC | | Pages |
|--|---|--|
| A. Démarche générale de l'entité sur la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance | Présentation résumée de la démarche générale de l'entité sur la prise en compte de critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance, et notamment dans la politique et stratégie d'investissement | Pages 17-18 |
| | Contenu, fréquence et moyens utilisés par l'entité pour informer les souscripteurs, affiliés, cotisants, allocataires ou clients sur les critères relatifs aux objectifs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance pris en compte dans la politique et la stratégie d'investissement ; | Pages 28-29 |
| | Adhésion de l'entité, ou de certains produits financiers, à une charte, un code, une initiative ou obtention d'un label sur la prise en compte de critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance, ainsi qu'une description sommaire de ceux-ci, en cohérence avec le d) du 2 de l'article 4 du règlement mentionné ci-dessus. | Pages 25 à 34 |
| B. Moyens internes déployés par l'entité | Description des ressources financières, humaines et techniques dédiées à la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans la stratégie d'investissement en les rapportant aux encours totaux gérés ou détenus par l'entité. La description inclut tout ou partie des indicateurs suivants : part, en pourcentage, des équivalents temps plein correspondants ; part, en pourcentage, et montant, en euros, des budgets consacrés aux données environnementales, sociales et de qualité de gouvernance ; montant des investissements dans la recherche ; recours à des prestataires externes et fournisseurs de données ; | Page 16 |
| | Actions menées en vue d'un renforcement des capacités internes de l'entité. La description inclut tout ou partie des informations relatives aux formations, à la stratégie de communication, au développement de produits financiers et services associés à ces actions. | Page 16 |
| C. Démarche de prise en compte des critères E, S et G au niveau de la gouvernance de l'entité | Connaissances, compétences et expérience des instances de gouvernance, notamment des organes d'administration, de surveillance et de direction, en matière de prise de décision relatives à l'intégration des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans la politique et la stratégie d'investissement de l'entité et des entités que cette dernière contrôle le cas échéant. L'information peut notamment porter sur le niveau de supervision et le processus associé, la restitution des résultats, et les compétences ; | Page 16 |
| | Inclusion, conformément à l'article 5 du règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019, dans les politiques de rémunération des informations sur la manière dont ces politiques sont adaptées à l'intégration des risques en matière de durabilité, comprenant des précisions sur les critères d'adossés de la politique de rémunération à des indicateurs de performance ; | Page 22 |
| | Intégration des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans le règlement interne du conseil d'administration ou de surveillance de l'entité. | Page 26 |
| D. Stratégie d'engagement auprès des émetteurs ou vis-à-vis des sociétés de gestion ainsi que sur sa mise en œuvre | Périmètre des entreprises concernées par la stratégie d'engagement ; | Page 3 |
| | Présentation de la politique de vote ; | POLITIQUE-DENGAGEMENT.pdf (demeter-im.com) |
| | Bilan de la stratégie d'engagement mise en œuvre, qui peut notamment inclure la part des entreprises avec laquelle l'entité a initié un dialogue, les thématiques couvertes et les actions de suivi de cette stratégie ; | Page 23 |
| | Bilan de la politique de vote, en particulier relatif aux dépôts et votes en assemblée générale de résolutions sur les enjeux environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance ; | POLITIQUE-DENGAGEMENT.pdf (demeter-im.com) |
| | Décisions prises en matière de stratégie d'investissement, notamment en matière de désengagement sectoriel. | Page 17 |

Cartographie des indicateurs

| Article 29-LEC | | Pages |
|--|---|-----------------------|
| E. Taxonomie européenne et combustible fossile | Part des encours concernant les activités en conformité avec les critères d'examen technique définis au sein des actes délégués relatifs aux articles 10 à 15 du règlement (UE) 2020/852 du Parlement européen et du Conseil du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement (UE) 2019/2088, conformément à l'acte délégué adopté en vertu de l'article 8 de ce règlement ; | Page 4 |
| | Part des encours dans des entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles, au sens de l'acte délégué en vertu de l'article 4 de ce règlement. | Page 3 |
| F. Stratégie d'alignement avec les objectifs internationaux des articles 2 et 4 de l'Accord de Paris relatifs à l'atténuation des émissions de GES et stratégie bas carbone | Un objectif quantitatif à horizon 2030, revu tous les cinq ans jusqu'à horizon 2050. La révision de cet objectif doit s'effectuer au plus tard cinq ans avant son échéance. L'objectif comprend les émissions de gaz à effet de serre directes et indirectes en valeur absolue ou valeur d'intensité par rapport à un scénario de référence et une année de référence. Il peut être exprimé par la mesure de l'augmentation de température implicite ou par le volume d'émissions de gaz à effet de serre ; | Page 21 |
| | Lorsque l'entité utilise une méthodologie interne, des éléments sur celle-ci pour évaluer l'alignement de la stratégie d'investissement avec l'Accord de Paris ou la stratégie nationale bas-carbone | Page 41 |
| | Une quantification des résultats à l'aide d'au moins un indicateur ; | Pages 38 à 41 |
| | Pour les entités gérant des fonds indiciels, l'information sur l'utilisation des indices de référence " transition climatique " et " Accord de Paris " de l'Union définis par le règlement (UE) 2019/2089 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 ; | NA |
| | Le rôle et l'usage de l'évaluation dans la stratégie d'investissement, et notamment la complémentarité entre la méthodologie d'évaluation retenue et les autres indicateurs sur les critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance utilisés plus largement dans la stratégie d'investissement ; | Pages 17 à 21 |
| | Les changements intervenus au sein de la stratégie d'investissement en lien avec la stratégie d'alignement avec l'Accord de Paris, et notamment les politiques mises en place en vue d'une sortie progressive du charbon et des hydrocarbures non-conventionnels en précisant le calendrier de sortie retenu ainsi que la part des encours totaux gérés ou détenus par l'entité couverte par ces politiques ; | NA |
| | Les éventuelles actions de suivi des résultats et des changements intervenus ; | Page 18 |
| | La fréquence de l'évaluation, les dates prévisionnelles de mise à jour et les facteurs d'évolution pertinents retenus. | Pages 17 à 21 |
| G. Stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité | Une mesure du respect des objectifs figurant dans la Convention sur la diversité biologique adoptée le 5 juin 1992 ; | Pages 34 et 38 |
| | Une analyse de la contribution à la réduction des principales pressions et impacts sur la biodiversité définis par la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques ; | |
| | La mention de l'appui sur un indicateur d'empreinte biodiversité et, le cas échéant, la manière dont cet indicateur permet de mesurer le respect des objectifs internationaux liés à la biodiversité. | |

Cartographie des indicateurs

| Article 29-LEC | | Pages |
|--|---|----------------|
| H .Démarche de prise en compte des critères E, S et G dans la gestion des risques | Le processus d'identification, d'évaluation, de priorisation et de gestion des risques liés à la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance, la manière dont les risques sont intégrés au cadre conventionnel de gestion des risques de l'entité, et la manière dont ce processus répond aux recommandations des autorités européennes de surveillance du système européen de surveillance financière ; | Page 20 |
| | Une description des principaux risques en matière environnementale, sociale et de qualité de gouvernance pris en compte et analysés, qui comprend, pour chacun de ces risques : i) Une caractérisation de ces risques, notamment leur caractère actuel ou émergent, exogène ou endogène à l'entité, leur occurrence, leur intensité, et l'horizon de temps qui les caractérise ; ii) Une segmentation de ces risques selon la typologie suivante, ainsi qu'une analyse descriptive associée à chacun des principaux risques, notamment les facteurs de risque associés, tels que les politiques publiques, les comportements des marchés, ou les évolutions technologiques : -risques physiques, -risques de transition, -risques de contentieux ou de responsabilité liés aux facteurs environnementaux ; iii) Une indication des secteurs économiques et des zones géographiques concernés par ces risques, du caractère récurrent ou ponctuel des risques retenus, et de leur éventuelle pondération ; iv) Une explicitation des critères utilisés pour sélectionner les risques importants et du choix de leur éventuelle pondération ; | |
| | Une indication de la fréquence de la revue du cadre de gestion des risques ; | |
| | Un plan d'action visant à réduire l'exposition de l'entité aux principaux risques en matière environnementale, sociale et de qualité de gouvernance pris en compte ; | |
| | Une estimation quantitative de l'impact financier des principaux risques en matière environnementale, sociale et de qualité de gouvernance identifiés et de la proportion des actifs exposés, ainsi que l'horizon de temps associé à ces impacts, au niveau de l'entité et des actifs concernés, comprenant notamment l'impact sur la valorisation du portefeuille. Dans le cas où une déclaration d'ordre qualitatif est publiée, l'entité décrit les difficultés rencontrées et les mesures envisagées pour apprécier quantitativement l'impact financier de ces risques ; | |
| | Une indication de l'évolution des choix méthodologiques et des résultats. | |
| | La qualité des données utilisées :La mention de l'utilisation, dès que possible, de méthodologies fondées sur des données prospectives, et une indication, le cas échéant, de la pertinence de l'usage de méthodologies fondées sur des données historiques ; | |
| | Les risques liés au changement climatique : -pour les risques physiques et de transition, une utilisation de plusieurs scénarios, dont au moins un scénario à 1,5° C ou 2° C et au moins un scénario de transition tendanciel ou désordonné, prenant en compte les contributions nationales sur le climat des Parties à la Convention cadre des Nations unies sur le changement climatique : si le scénario est public, en indiquant son nom ; en décrivant les principales caractéristiques des scénarios choisis lorsque les informations ne sont pas accessibles au public autrement, notamment concernant l'analyse descriptive mentionnée au b du 8°, la trajectoire de référence du scénario, l'ampleur et la nature des impacts sectoriels et macroscopiques, la compatibilité avec un objectif climatique donné et les principales hypothèses du scénario sur les technologies et les changements structurels de l'économie ; le cas échéant, en justifiant les raisons pour lesquelles l'entité utilise des scénarios individualisés ; et en expliquant la manière dont les scénarios utilisés sont adaptés aux capacités de modélisation liés à la gestion des risques financiers de l'entité ; -pour les risques physiques, une description de la manière dont l'entité envisage l'inclusion d'informations spécifiques à ses contreparties sur son exposition, sa sensibilité, son adaptation, et sa capacité d'adaptation sur la chaîne de valeur ; | |
| | Les risques liés à la biodiversité : -une distinction claire entre les principaux risques émanant des impacts causés par la stratégie d'investissement et les principaux risques émanant des dépendances à la biodiversité des actifs et activités dans lesquels l'entité a investi. Pour chaque risque identifié, l'entité indique le périmètre de la chaîne de valeur retenue ; -une indication si le risque est lié spécifiquement au secteur d'activité ou à la zone géographique de l'actif sous-jacent. Pour les établissements de crédit et entreprises d'investissement mentionnés à l'article L. 511-4-3, les informations mentionnées aux b à f du 8° et au 8° bis s'appliquent à l'activité de gestion sous mandat, lorsque cela est possible. | |

Cartographie des indicateurs

| Article 29-LEC | | Pages |
|---|---|-----------------------|
| I. Liste des produits financiers mentionnés en vertu de l'article 8 et 9 du SFDR | Liste des produits financiers mentionnés en vertu de l'article 8 et de l'article 9 du règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019, et la part globale, en pourcentage, des encours sous gestion prenant en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans le montant total des encours gérés par l'entité ; | Pages 36 et 37 |



Accompagner les champions de
la croissance écologique

Contacts

Sophie Paturle-Guesnerot, Managing Partner

sophie.paturle@demeter-im.com

**Kevin Coornaden, Head of Legal &
Compliance**

kevin.coornaden@demeter-im.com

Assia Gaouar, Partner

Assia.gaouar@demeter-im.com

Geoffroy Dubus, Partner

Geoffroy.dubus@demeter-im.com

Céline Charvin, Investment Director

Celine.charvin@demeter-im.com

